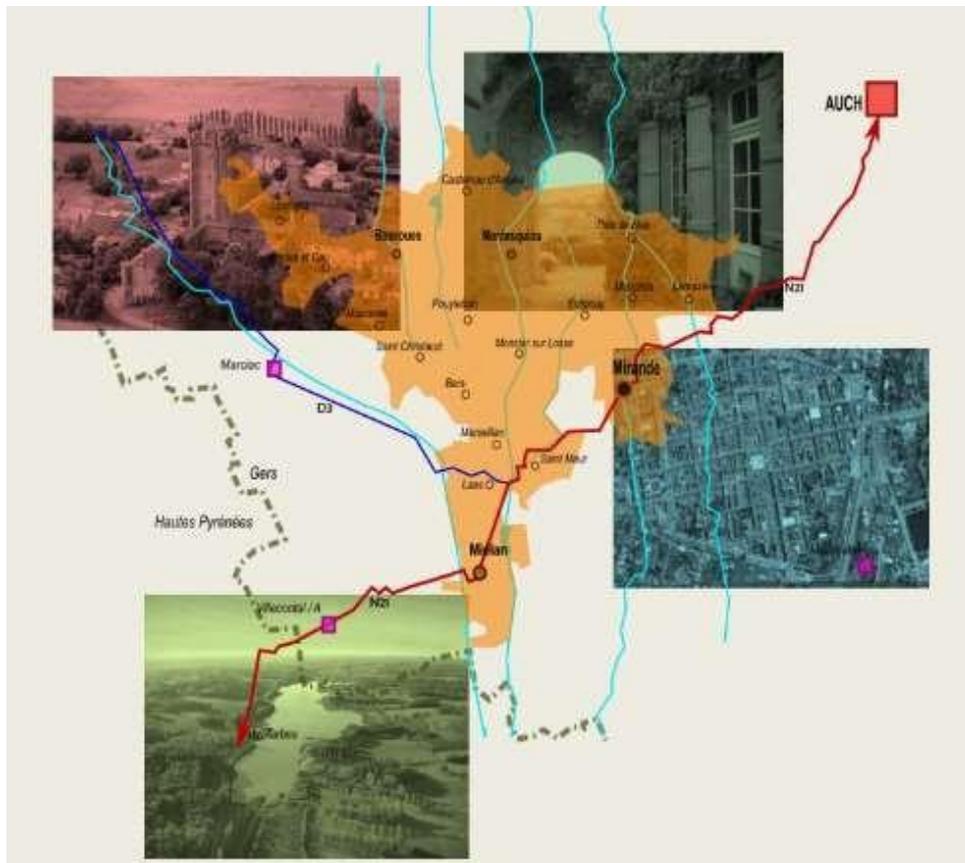


# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES – MEDITERRANEE

Communes de BASSOUES – MIELAN – MIRANDE - MONTESQUIOU  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE  
PETR DU PAYS D'AUCH

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gers, représenté par son Président Philippe DUPOUY

Le PETR Pays d'Auch, représenté par Céline SALLES, sa Présidente,

La Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, représentée par Patrick FANTON, son Président

Les Communes de BASSOUES, MIELAN, MIRANDE, MONTESQUIOU, représentées par Messieurs Claude GATELET, Jean-Loup ARENOU, Patrick FANTON, Etienne VERRET, Maires

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre commun des communes de Bassoues, Miélan, Mirande, Montesquiou, approuvé le 13/12/2019

**Vu** la délibération N°CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21 Avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de CA du Grand Auch Cœur de Gascogne et PETR du Pays d'Auch pour la période 2022-2028

**Vu** la / les délibération-s de la / des Commune-s de XXX,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Co  
munes de XXX / d'Agglomération de XXX en date du XX/XX/2024

**Vu** la délibération du PETR du Pays d'Auch en date du XX/XX/2024

**Vu** la délibération n° XXX du Conseil Départemental du XXX en date du XX/2024,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/07/2024 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

**① A noter que *chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.***  
***Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :***

**APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,**

**ET**

**AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)**

## Préambule :

### Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1<sup>ère</sup> génération, approuvé le 13/12/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En organisant :
  - Dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.  
Sont principalement concernées les communes de : BASSOUES – MIELAN – MIRANDE - MONTESQUIOU
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département Du Gers, la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, le PETR Pays d'Auch, les Communes de BASSOUES, MIELAN, MIRANDE et MONTESQUIOU en y associant les : services de l'Etat, CAUE, Chambres consulaires, etc. ...).

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité des Communes de BASSOUES, MIELAN, MIRANDE et MONTESQUIOU, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays d'Auch, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

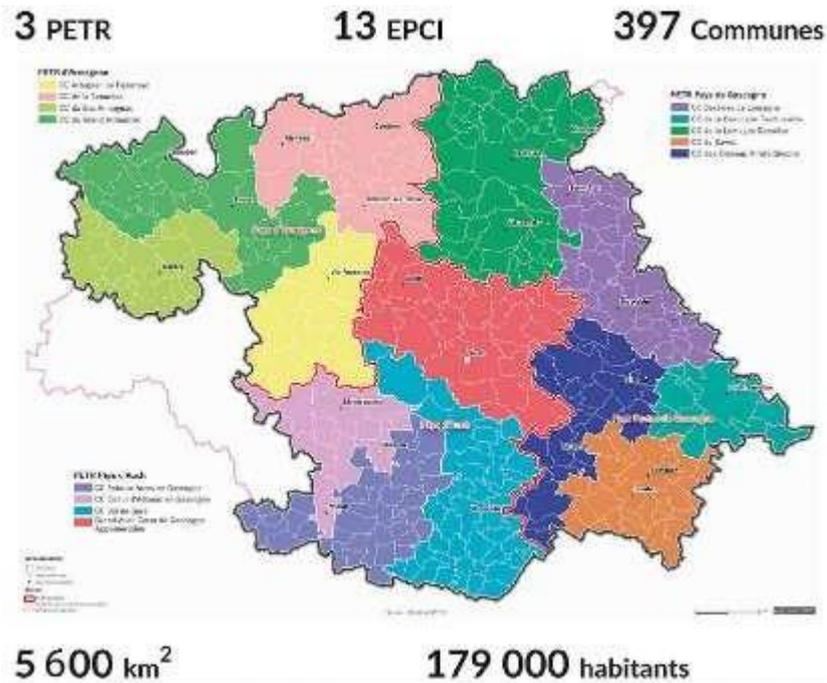
## **Article 2 : Contexte et enjeux**

⇒ ***Diagnostic et modifications intervenues depuis la signature du Bourg-Centre 1<sup>ère</sup> génération.***

### **La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne**

La Communauté de communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » est une zone rurale vallonnée du sud du Gers, située sur l'axe Auch-Tarbes et à mi-chemin entre ces deux agglomérations. Cette Communauté de Communes, ne disposant pas d'infrastructures de mobilités significative (pas de gare, d'aéroport ou de canal), possède des caractéristiques assez représentatives des espaces ruraux dits fragiles, population en légère décroissance et vieillissante, solde migratoire ne compensant pas le solde naturel négatif, mettant en lumière une insuffisance d'attractivité du territoire. Ses compétences relèvent de l'environnement et cadre de vie, le sanitaire et social, le développement et aménagement

économique, le développement et l'aménagement social et culturel, voirie, le développement touristique, ainsi que le logement et l'habitat.

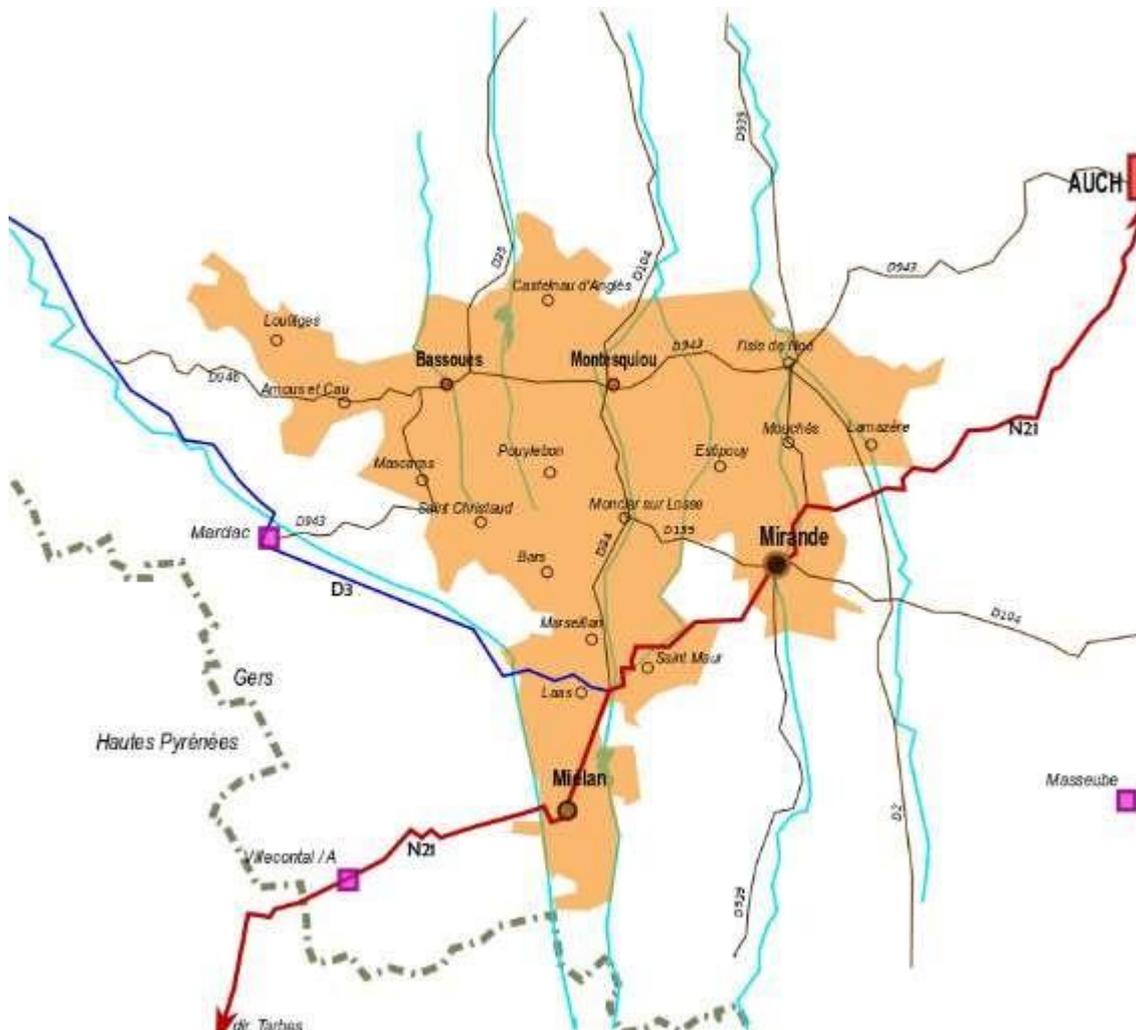


Le territoire est touché par une certaine fragilité démographique : la population baisse lentement mais de manière inexorable et l'âge moyen de la population augmente. Le solde migratoire ne compense pas le solde négatif. Le vieillissement de la population entraîne une modification de la composition des ménages vers des ménages au nombre restreint (1 à 2 personnes) et les niveaux de revenus médians sont faibles par rapport à ceux du département. Nous soulignerons que la population aux revenus les plus faibles s'installe dans les bourgs centres. Ce territoire abrite donc une population socialement fragile.

	Nb de ménages fiscaux en 2015	Revenus médian disponible
<b>CC Cœur d'Astarac G</b>	<b>3662</b>	<b>18 142 €</b>
Bassoues	161	15 692 €
Miélan	571	17 188 €
Mirande	1713	17 494 €
Montesquiou	262	17 836 €
<i>Département du Gers</i>	<i>84031</i>	<i>19 687 €</i>

*source @insee19 (DGFIP FiLoSoFi)*

Le territoire bénéficie d'un bon maillage de bourgs centres, aux fonctions cohérentes avec la répartition de la population.



La Communauté de Communes est également touchée par un phénomène sociologique : le desserrement des familles qui induit de fait une proportion plus importante des ménages d'une seule personne. Dans le cas de notre territoire, les ménages d'une seule personne sont le public le plus présent avec des proportions plus importantes que dans le département du Gers. La faiblesse des revenus est aussi

une des caractéristiques du territoire. Le pôle d'emplois de Mirande fixe le choix de vivre et travailler sur la Communauté de Communes. L'entreprise Gers Equipement est un vecteur attractif d'emploi qui fait d'ailleurs partie du Top 10 des entreprises du département et qui se trouve à Mirande.

À l'échelle de la Communauté de Communes, on retrouve une présence très affirmée des emplois agricoles et un tissu composé de petites et très petites entreprises. Le maintien des marchés dans les communes permet de concrétiser la correspondance des intérêts entre agriculture de proximité et appareil commercial. Ils peuvent contribuer à populariser un modèle de vie autour d'une ruralité réinvestie et donc être réidentifiés comme des enjeux de développement.

Notons que la Communauté des Communes au niveau de la production d'énergies renouvelables possède un taux production/consommation de 53.50 % en 2019 (source : ENEDIS, bilan de mon territoire 2019) et est le plus élevé des communautés de communes du Gers.

Le territoire conserve une offre de service conséquente :

- ✓ Scolarité (les 4 bourgs centres ont une école maternelle et primaire ; Miélan et Mirande ont un collège ; Mirande a un lycée général et professionnel et un lycée agricole)
- ✓ Santé (notamment à Mirande et Montesquiou)
- ✓ Commerces et services avec une offre quasi complète de services de proximité et intermédiaire à Mirande et, dans une moindre mesure à Miélan, et des commerces et services de proximité sur Bassoues et Montesquiou.

En termes de services et de commerces, un certain nombre de services à la population sont souvent polarisés sur la commune centralisatrice (Mirande) bien que Miélan soit également équipé en commerces intermédiaires et que Montesquiou puisse répondre aux besoins de ses habitants grâce à ses commerces et services de proximité.

Toutefois, le déclin démographique pèse sur l'emploi notamment sur l'emploi de la sphère résidentielle ; 292 emplois de la sphère résidentielle ont ainsi disparu de 2010 à 2015 sur le territoire.

Les 4 bourgs-centres possèdent des atouts en matière de patrimoine historique (histoire médiévale et cœurs historiques recelant un patrimoine bâti remarquable).



Bassoues	Miélan	Mirande	Montesquiou
----------	--------	---------	-------------

De même, les 4 bourgs-centres disposent d'un écrin paysager de collines et vallées, cultivé et sauvage, de petites rivières et de grands plans d'eau notamment illustrés par les lacs de chacune des communes bourg-centre.



Bassoues

Miélan

Mirande

Montesquiou

La Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » s'inscrit dans le projet fédérateur et attractif de création d'un P.N.R Astarac avec les EPCI de Val de Gers et Astarac Arros en Gascogne. Sa motivation à s'insérer dans un développement conforme à un territoire labellisé P.N.R en s'appuyant sur ses atouts patrimoniaux et en respectant les critères de développement durable est forte.

Par rapport à l'attractivité touristique, la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » s'inscrit dans le slow tourisme en mettant en avant ses atouts cadre de vie et qualité environnementale et s'appuie sur la forte politique de festival menée plus globalement au niveau du Gers, (festivals Marciac et Vic-Fezensac notamment) qui sont une des principales motivations pour découvrir ce territoire.

**La commune de Mirande : sous-préfecture et pôle structurant de Cœur d'Astarac – l'atout d'une grande**

MIRANDE		Données 2020	Evolution 2014-2020
<b>Population</b>		<b>3445 habitants</b> <i>Dont 33% de plus de 65 ans</i>  <b>910 ménages</b> <i>Dont 160 familles monoparentales</i>	- 0.4 % des habitants
<b>Habitat Logements</b>		<b>1758 résidences principales</b> 84 résidences secondaires 137 logements vacants *  <b>1311 logements locatifs</b> Dont 116 Logements HLM	+ 39 logements en résidence principale + 68 logements vacants
<b>Emplois Activité</b>		Nombre d'actifs : 1384  Nb d'emploi par habitant : 0.54 Taux d'activité : 73.5 % Nb de chômeurs : 220	Evolution du nombre d'emplois : - 79 soit -1.4%  Evolution du taux de chômage : -0.12 %

\* logements vacants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 contrôlés par les services assermentés de police municipale d'après la liste fournie par la DGFIP

Sous-préfecture du Gers, Mirande (3 445 habitants – INSEE 2020) joue un rôle structurant à l'échelle de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » et plus largement pour le sud du Gers.

Elle possède la quasi-totalité des commerces et services intermédiaires et des services supérieurs notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation (collège, lycée, hôpital local, ...). L'attractivité de son tissu commercial et administratif lui permettent de rayonner sur un large territoire, situé à mi-chemin entre les agglomérations d'Auch et de Tarbes. Mirande offre aussi un espace de loisirs familial dans un environnement de qualité en bord de lac et Baïse.

Première ville labellisée Cittaslow en France, et reconnue station verte, Mirande accorde une grande importance au cadre de vie et au développement durable conformément aux critères de ce label, même si des efforts restent à mener, notamment sur les liaisons douces.

Mais, malgré cette offre diverse et de qualité, Mirande fait face à une décroissance démographique, une dégradation de l'emploi dans la sphère résidentielle et une augmentation importante de logements vacants qui se concentrent sur le cœur de la bastide avec des logements dégradés ou inadaptés à la demande.

L'enjeu majeur se situe au cœur de la bastide dans un objectif de reconquête de ce territoire par la population résidente, d'animation et de dynamisme commercial.

**La commune de Miélan : bourg structurant de l'espace rural – une place à reconquérir**

MIELAN		Données 2020	Evolution 2014-2020
<b>Population</b>		<b>1117 habitants</b> Dont 36.5 % de plus de 65 ans	Soit -1.1 %
<b>Habitat Logements</b>		595 résidences principales 68 résidences secondaires 145 logements vacants (17.9%)  176 logements locatifs Dont 30 logements HLM	- 7 logements
<b>Emplois Activité</b>		Nombre d'actifs : 593  Nombre d'emploi dans la zone : 409 Taux d'activité : 71.3% Nb de chômeurs : 58	- 4.5%  - 55 Soit 9.9%

La commune de Miélan, située assez loin des principaux pôles urbains tend à renforcer sa fonction de bourg-centre par rapport aux communes rurales situées en continuité.

Miélan joue incontestablement un rôle de bourg centre rural notamment auprès des communes de son ancien canton de par ses équipements. En effet, la commune propose la quasi-totalité des services de proximité ainsi que les principaux services et structures d'éducation de niveau intermédiaire avec, notamment, un pôle scolaire allant de la maternelle au collège ainsi que pour les personnes âgées avec le CIAS et des hébergements appropriés. Mais l'état dégradé et la forte vacance de logements, notamment sur la RN 21, masquent la qualité du patrimoine du cœur de bastide et la perception de l'offre notamment commerciale et de services.

Miélan est en légère décroissance démographique et 40% de sa population en nombre de ménages est constituée par un mono ménage. Nous soulignons également un revenu médian par U.C bas, ce qui montre la forte présence d'une population fragile au faible pouvoir d'achat sur la commune, et une dégradation du nombre d'emplois de la commune avec une perte de 83 emplois de 2010 à 2015.

D'un point de vue touristique, le lac de Miélan et ses équipements sont un atout indéniable mais le camping restaurant du lac est en attente de reprise ce qui fragilise la situation actuelle.

Le maintien de la place de pôle structurant dans le système territorial du sud de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » suppose que Miélan conserve une attractivité démographique et touristique avec pour enjeu la remise en valeur de son cœur de bourg et la pérennisation de son appareil commercial et de services.

**La commune de Montesquiou : bourg relais de l'espace rural – le centre d'un espace naturel**

<b>MONTESQUIOU</b>		<b>Données 2020</b>	<b>Evolution 2014-2020</b>
<b>Population</b>		<b>571 habitants</b> Dont 29 % de plus de 65 ans	Soit -1.4 %
<b>Habitat Logements</b>		278 résidences principales 49 résidences secondaires 32 logements vacants  109 logements locatifs Dont 26 logements HLM	+ 18 logements
<b>Emplois Activité</b>		Nombre d'actifs : 315  Nombre d'emplois dans la zone : 142 Taux d'activité : 77 % Nb de chômeurs : 25 soit 7.8 %	- 3.5 %  Soit – 13.4 %

Montesquiou, 1<sup>ère</sup> commune par sa superficie (4 680 ha), et 3<sup>ème</sup> par le nombre d'habitants de Cœur d'Astarac, est desservie à partir d'un axe de communication important : la route départementale n°943 qui relie Auch à Pau. Ancien Chef-lieu de canton, elle est située à une dizaine de kilomètres de Mirande et constitue un bourg centre dont l'activité économique majeure est l'agriculture notamment avicole (20 à 30 poulaillers).

En matière de commerces et services, la commune propose la majorité des commerces et services de proximité correspondant à une fonction de bourg relais avec notamment un pôle santé adossé à la pharmacie qui répond aux besoins des habitants de Montesquiou mais aussi de Bassoues et de L'Isle de Noé et l'ensemble des communes voisines. Les commerces restent fragiles malgré l'apport touristique des pèlerins du chemin de Saint Jacques de Compostelle et la présence sur la commune ou à proximité d'hébergements touristiques de qualité.

Les caractéristiques géologiques de la commune contraignent le centre-bourg historique construit sur un éperon rocheux ; la commune, pour consolider sa fonction de bourg-centre ne peut se développer que de manière excentrée. Mais la commune est confrontée à une montée en puissance de la vacance des immeubles de ce centre historique, principalement autour et aux abords de la place (beaucoup de maisons secondaires). Cette situation justifie de conduire rapidement la requalification des espaces publics et prioritairement de la place.

La commune possède sur son territoire des espaces inventoriés Natura 2000 et notamment autour et à proximité d'une partie du lac du Lizet. La volonté de la mairie est d'inclure l'ensemble du lac dans cet inventaire (74ha) et de le valoriser par une signalétique et un itinéraire de randonnée identifié, pédagogique et ludique.

Plus globalement, Montesquiou affirme l'approche environnementale et l'innovation comme parti pris de développement et d'aménagement de la commune.

**La commune de Bassoues : bourg relais de l'espace rural – la carte « patrimoines » du territoire**

<b>BASSOUES</b>		<b>Données 2020</b>	<b>Evolution 2014-2020</b>
<b>Population</b>		<b>323 habitants</b> Dont 41.3 % de plus de 65 ans	Soit + 1.25 %
<b>Habitat Logements</b>		174 résidences principales 34 résidences secondaires 34 logements vacants  39 logements locatifs Dont 3 logements HLM	
<b>Emplois Activité</b>		Nombre d'actifs : 173  Nombre d'emplois dans la zone : 89 Taux d'activité : 47.2 % Nb de chômeurs : 10 soit 6.2 %	Soit + 4.6 %  Soit – 17.5%

La bastide de Bassoues, créée au XIII<sup>ème</sup> tient une place particulière dans le paysage de l'Astarac. Dominé par le haut donjon du Château (XVI<sup>ème</sup>), protégé par ses remparts, le village s'organise le long de sa grande rue et de la halle (XVI<sup>ème</sup>) dont le centre est marqué par une place couverte en grande partie par la halle–rue. Construite avant la bastide, située à l'écart du village, se dresse la chapelle Saint-Fris.

Plusieurs sites et édifices protégés au titre des monuments historiques ont permis de conserver l'ensemble de la bastide.

Cet atout patrimoine historique bâti est complété par un atout paysager et environnement tout aussi remarquable avec notamment les deux lacs de la commune : le lac Saint Fris qui offre une vue singulière sur le village et le lac Saint Laurent (10 ha) insuffisamment connu et promu.

L'économie de la commune est essentiellement agricole mais son attractivité touristique pourrait être mieux valorisée. En matière de commerces et services, un multiple rural, une boulangerie et une pompe à essence assurent la fonction de proximité, une école accueille les enfants de la maternelle au primaire et la commune abrite 2 restaurants. Les services de proximité manquants sont liés à la santé mais le pôle santé de Montesquiou répond à ce besoin.

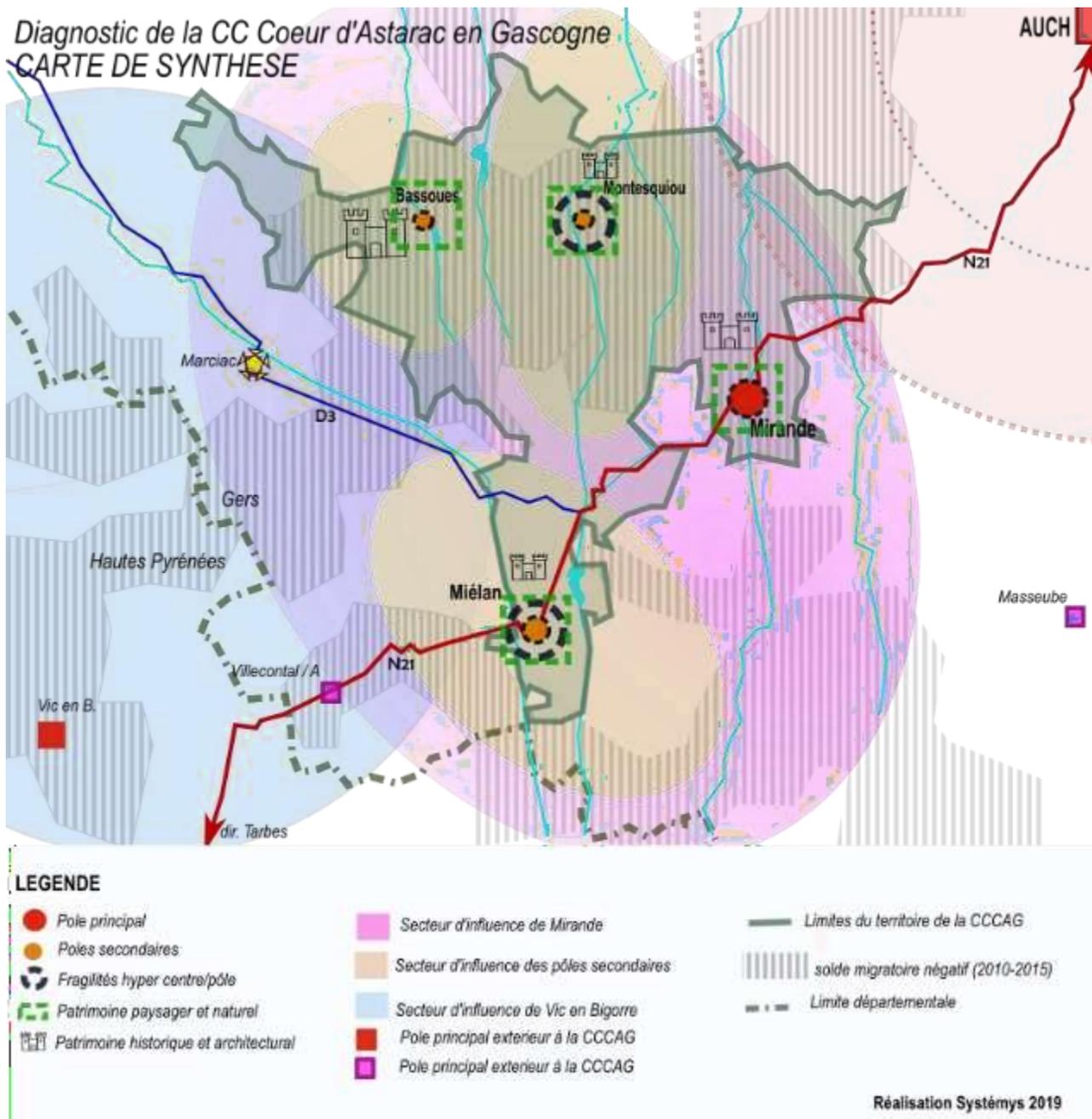
La vacance des logements semble relativement faible d'un point de vue statistique mais de nombreux logements, sans être vacants, sont très faiblement occupés, ce qui donne une sensation volets fermés à ce village qui s'étale le long de l'allée centrale. La population résidente a des niveaux de revenus bas, le revenu médian étant le plus faible des 4 bourgs-centres.

Aujourd'hui, Bassoues est un village d'exception par sa forme, son patrimoine historique et la qualité de ses paysages mais la mise en valeur de ces atouts reste un enjeu majeur.

⇒ **Identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1<sup>ère</sup> génération.**

La Communauté de Communes « Cœur d’Astarac en Gascogne » présente un territoire aux caractéristiques homogènes : zone rurale fragile avec des atouts patrimoines bâtis et paysagers présents sur l’ensemble du territoire et un maillage bourgs centres cohérent avec la répartition de la population.

Il apparaît donc pertinent de concevoir une politique d’attractivité à l’échelle de la communauté de communes pour conforter les 4 bourgs-centres dans leurs fonctions avec un parti pris de développement partagé et des actions transversales déclinées par bourg centre selon les spécificités de chacun d’eux.



Plus précisément nous pouvons dresser le diagnostic suivant :

- Le diagnostic fait apparaître des caractéristiques transversales et communes aux 4 bourgs-centres et au territoire de la Communauté de Communes « Cœur d’Astarac en Gascogne ».

ATOUPS	POINT
<b>C.C. CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne habitée et riante, paysage agricole (céréales, élevages)</li> <li>• Historique médiéval (bastides)</li> <li>• Secteurs : agricole, bâtiment et tourisme</li> <li>• 2 zones d'activités économiques disposant de lots disponibles ayant une installation photovoltaïque</li> <li>• Dans l'aire d'influence des gros festivals du Gers</li> <li>• Offre diversifiée en matière touristique (hébergement)</li> <li>• Un OT communautaire</li> <li>• Un bon maillage du territoire par 4 bourgs-centres</li> <li>• Une offre de commerces et services de proximité non négligeables et un fort pôle intermédiaire,</li> <li>• Une offre scolaire primaire qui maille le territoire, 2 collèges et 2 lycées.</li> <li>• Le thème Nature dans le tourisme représentant un vrai potentiel</li> <li>• Communes du territoire classées en zone de revitalisation rurale (ZRR)</li> <li>• Au sein du territoire, nombreuses liaisons routières (population locale et touristique) et transport à la demande</li> <li>• Pas ou peu de délinquance, pas ou peu d'incivilités</li> <li>• Projet de PNR</li> <li>• OPAH intercommunautaire.</li> <li>• Les projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire enclavé (pas de gare, pas d'accès autoroutier, pas de voie navigable)</li> <li>• Territoire trop éloigné pour bénéficier de l'expansion de pôles urbains importants et de leurs équipements (pôles de services supérieurs)</li> <li>• Une très grande majorité d'entreprises de petite taille,</li> <li>• Fragilité du tissu commercial</li> <li>• Peu d'employeurs potentiels</li> <li>• Difficulté d'un développement exogène</li> <li>• Equilibre précaire des différentes communes</li> <li>• Erosion du nombre d'habitants et vieillissement de la population</li> <li>• Commercialisation d'une offre territoriale pour les zones d'activités (lots disponibles couverts par du photovoltaïque)</li> <li>• Locaux et immeubles vacants</li> <li>• Saisonnalité de l'activité touristique</li> <li>• Activité touristique dépendante des festivals et de leur pérennisation,</li> <li>• Des sites à billetterie attirant assez peu</li> <li>• Identité du territoire à définir</li> </ul>

- Et des spécificités dans les atouts et fonctions de chaque bourg-centre :
  - Mirande, sous-préfecture et offrant la quasi-totalité des services est le pôle structurant de la Communauté de Communes,
  - Miélan, bien pourvu en commerces et services assure un pôle de service important sur le sud rural du territoire,
  - Montesquiou, bourg-centre de proximité bénéficie d'une zone Natura 2000 que la ville souhaite mettre en valeur, valorisant l'atout nature.
  - Bassoues, bourg centre de proximité est l'atout patrimoines du territoire avec notamment le donjon et la basilique Saint Fris mais aussi ses 2 lacs.

Par bourg centres, nous soulignons les éléments suivants :

ATOUPS	POINTS DE VIGILANCE
<b>MIRANDE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-préfecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Image de la commune (Label Cittaslow mal compris par la population, expression « la</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle structurant intermédiaire quasi-complet, avec en particulier, une offre diversifiée et complète dans les domaines scolaire, santé et biens de consommation courante</li> <li>• Pôle commercial et de service attractif</li> <li>• Maison de santé remarquable</li> <li>• Nouvelle génération de commerçants et programme d'animations</li> <li>• 4 zones d'activités dont l'une est communautaire</li> <li>• Patrimoine architectural et bastide</li> <li>• Commune couverte par la fibre optique</li> <li>• Proche du 100% en matière d'autonomie énergétique</li> <li>• Seule commune du territoire Cœur d'Astarac ayant le label Station Verte et Cittaslow (la 1<sup>ère</sup> en France)</li> <li>• Commune traversée par la RN 21</li> <li>• Nombreuses associations dont association des artisans et commerçants</li> <li>• Projet Wifi pour espace public</li> <li>• Les projets ?</li> </ul>	<p>belle endormie dans nos entretiens).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des atouts insuffisante (faire savoir)</li> <li>• Peu d'établissements remarquables (restauration...)</li> <li>• Pas ou peu de demandes spontanées pour des implantations d'entreprises (commercialisation des lots disponibles)</li> <li>• Festival country devenu d'envergure locale</li> <li>• Hétérogénéité du visuel des commerces, pas de charte d'enseignes</li> <li>• Signalétique</li> <li>• Embellissement</li> <li>• Conforter la pérennisation sur le lieu des gros employeurs comme Gers Equipement.</li> <li>• Dynamique à créer les week-ends</li> </ul>
---	---

**ENJEUX ET AMBITIONS**

Le projet de territoire de la commune de Mirande, pôle structurant de niveau 2 du bassin de vie du territoire du SCoT de Gascogne, s'articule autour d'un certain nombre d'éléments visant notamment à :

- Engager une politique d'habitat qualitative de manière à préserver l'identité de la commune par un travail sur la densification urbaine en lien avec les dispositions législatives et avec le souhait d'être économe et à optimiser les choix au regard des équipements notamment des réseaux,
- Mettre en œuvre une stratégie globale en matière de développement économique de commerce et de services afin de prolonger l'activité économique de la commune avec le souci d'être économe en espace et d'organiser le projet en fonction des réflexions de la Communauté de communes « Cœur d'Astarac en Gascogne »,
- Maîtriser et organiser son développement urbain en étant attentif à la préservation des espaces naturels, agricoles de son territoire et à la gestion des espaces conformément aux différentes dispositions législatives.

Compte-tenu de ces éléments, les ambitions de la commune de Mirande, pôle structurant du territoire, s'affichent donc dans 5 domaines prioritaires :

- Préserver le cadre de vie des Mirandais et protéger le capital environnemental,
- Assurer le renouvellement de la population et répondre aux besoins de logements tout en structurant durablement le développement urbain,
- Favoriser le développement de l'activité économique en assurant le dynamisme du centre-bourg et la mixité des fonctions,
- Accompagner le développement urbain en confortant le niveau d'équipement et de services publics et en améliorant les déplacements,
- Lutter contre le changement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser les ressources fossiles, maîtriser l'énergie et assurer une production énergétique à partir de sources renouvelables.

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
<b>MIELAN</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre-bourg (patrimoine)</li> <li>• Services de proximité à la population quasi-complet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devenir de l'hôtel-restaurant-camping au bord du lac</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de la voirie sur la RN 21 (traversée du bourg)</li> <li>• Une zone d'activités économiques disposant de lots disponibles ayant une installation photovoltaïque</li> <li>• Animations attractives (Festival Music en D'Lyre, le Tue Cochon, la marche gourmande, une bourse d'échanges...)</li> <li>• Structures communautaires : CIAS, BIT...</li> <li>• Magnifique lac et activités touristiques liées</li> <li>• Pôle scolaire de la maternelle au collège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Immeubles (façades, volets...) sur la RN 21</li> <li>• Nombreux locaux et immeubles vacants à vendre</li> <li>• Pas ou peu de demandes spontanées pour des implantations d'entreprises (commercialisation des lots disponibles)</li> <li>• Hétérogénéité du visuel des commerces, pas de charte d'enseignes</li> <li>• Signalétique du centre-bourg</li> <li>• Pas d'association d'artisans, commerçants</li> </ul>
--	--

**ENJEUX ET AMBITIONS**

Le projet de territoire de la commune de **Miélan**, pôle relais de niveau 3 ayant pour rôle d'appuyer le pôle structurant identifié par le SCOT de Gascogne, s'articule autour d'un certain nombre d'éléments consistant à :

- Prendre la mesure du fonctionnement du territoire, composé du milieu naturel et de l'activité agricole,
- Instaurer un développement resserré sur le village, garant de la lutte contre l'étalement urbain,
- Assurer le développement économique de la commune, essentiel à la vie du village,
- Engager le territoire dans le renouveau énergétique.

Compte tenu de ces éléments, les ambitions de la commune de Miélan, pôle relais du territoire, s'affichent dans 5 domaines prioritaires :

- Protéger les espaces naturels et forestiers de tout développement, tout en assurant les continuités écologiques identifiées et pérenniser l'activité agricole à très long terme en limitant son émiettement,
- Sauvegarder le patrimoine bâti et paysager du village qui forme la singularité du territoire,
- Accueillir une évolution démographique compatible avec le fonctionnement du village en la contenant sur les secteurs véritablement stratégiques au sein du village, de manière à rationaliser les équipements publics et les déplacements,
- Veiller au maintien et au renforcement des services à la population : équipement commercial, administratif, sportif, touristique et de loisirs, poursuivre le développement des communications numériques,
- Lutter contre le changement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser les ressources fossiles, maîtriser l'énergie et assurer une production énergétique à partir de sources renouvelables.

ATOUS	POINTS DE VIGILANCE
<b>MONTESQUIOU</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de proximité à la population quasi-complet, notamment dans le domaine de la santé</li> <li>• Fibre et haut débit numérique</li> <li>• Village étape sur le chemin de St Jacques</li> <li>• Etablissements : Restaurant atypique ayant une bonne réputation, hôtel-restaurant-camping-ferme équestre, entreprise de transport (taxi), start up numérique</li> <li>• Label Un Village Un Produit (UVUP) pour la race de vache à viande « la mirandaise »</li> <li>• Forte volonté de valorisation du village par le développement durable avec le projet d'Eco-parc et la valorisation des zones Natura 2000.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devenir de l'hôtel-restaurant</li> <li>• Devenir de la start-up</li> <li>• Immeubles (façades, volets...)</li> <li>• Pas d'association d'artisans, commerçants</li> </ul>

**ENJEUX ET AMBITIONS**

Le projet de territoire de la commune de **Montesquiou**, pôle relais de puyer le pôle structurant identifié par le SCOT de Gascogne, s'appuie sur les programmes Petites Villes de Demain et Bourgs-Centres, dont ce dernier prévoit la mise en place d'un PLU dont le PADD pièce essentielle de la politique d'aménagement et du projet de territoire est en cours d'élaboration. Toutefois dans le cadre de son projet de territoire la commune de Montesquiou s'oriente sur 4 axes, visant à :

- Renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune,
- Préserver les ressources naturelles et réduire la dépendance aux énergies non renouvelables,
- Maintenir une offre plurielle de commerces et services, favoriser l'innovation,
- Maintenir une offre plurielle de commerces et de services, favoriser l'innovation,
- Mettre en place une politique de logements et services répondant aux attentes et besoins de la population locale et néorurale.

Compte tenu de ces éléments, les ambitions du projet de territoire de la commune de Montesquiou, pôle relais du territoire, s'affichent dans 4 domaines prioritaires :

- Mettre en valeur le cœur historique du Castelnau et rénover son bâti,
- Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire et préserver ses ressources,
- Veiller au maintien de l'offre en commerces et services pour l'économie locale et touristique,
- Soutenir le développement de modèles innovants, renforcer les équipements, sportifs, de loisir et de tourisme.

Compte tenu de son classement au niveau 3 du SCOT de Gascogne, Montesquiou se devra d'accueillir et proposer des zones d'habitation et d'emploi.

ATOUS	POINTS DE VIGILANCE
<b>BASSOUES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine architectural (Rue centrale, donjon, halle, basilique) et paysager</li> <li>• Etablissements : entreprise de transport (cars), 2 restaurants dont l'un à forte fréquentation</li> <li>• Des professionnels des métiers d'art</li> <li>• Une offre commerciale de proximité cohérente avec les besoins de la population,</li> <li>• La relative proximité du pôle santé de Montesquiou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de label touristique</li> <li>• Image pour l'un des 2 restaurants</li> <li>• Entreprises métiers d'art qui peuvent être fragiles</li> <li>• Coût d'entretien et de restauration du patrimoine</li> </ul>

**L'enjeu majeur** pour ce territoire fragile et en déclin démographique est de **développer son attractivité** tant auprès des ménages, des touristes que des entreprises. Cet enjeu, vital à moyen terme pour le territoire de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » et son maillage de bourgs centres se décline en sous enjeux :

**Enjeux politiques :**

- Le portage collectif de l'ambition d'un territoire... à l'équilibre fragile
- La formulation et l'adhésion à une identité de territoire
- La création d'un PNR (enjeu supra-territorial / étude en cours)
- La recherche d'un « souffle nouveau »

### Enjeux démographiques :

- La croissance démographique (l'accueil de ménages actifs et retraités)
  - pour conserver un territoire et des bourgs habités et entretenus,
  - pour un maintien du niveau d'équipements et de services qui participe aujourd'hui à la qualité du cadre de vie (éducation, santé, commerce).
- L'accompagnement du vieillissement de la population
- L'accueil et l'intégration de ménages fragiles

### Enjeux économiques :

- La place et le rôle des 4 bourgs-centres pour conforter le maillage du territoire et maintenir une vitalité dans un territoire situé à l'écart des dynamiques
- La diversité et le volume de l'offre en services et en commerces
- la complémentarité de l'offre qui garantit une certaine équité sur le territoire
- La mise en œuvre des conditions pour soutenir l'attractivité auprès des entreprises
- Le maintien d'une politique de festival ou d'animation ambitieuse pour l'activité touristique

### Enjeux environnementaux :

- Un cadre de vie exceptionnel (paysages, biodiversité) à faire découvrir
- Une démarche de valorisation des espaces naturels, à l'échelle intercommunale
- La qualité des paysages, la préservation de l'environnement et l'agriculture : des atouts à concilier.

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

L'adhésion de Mirande, Miélan et Montesquiou au programme Petites Villes de Demain (PVD) a permis de renforcer et de mettre à jour la stratégie opérationnelle déjà élaborée lors du premier contrat Bourg-Centre et de conforter leur rôle de pôle de centralité ou de petite centralité.

La convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) a permis de fixer des orientations stratégiques, déclinées à l'échelle intercommunale et aux trois communes membres du programme PVD. Concernant la commune de Bassoues, ...

**Orientation 1** : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune : il s'agit de valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti, mettre en œuvre une rénovation et une mise en valeur du patrimoine historique. Cette orientation se décline en deux sous-orientations :

- Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
- Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique et les espaces publics.

**Orientation 2** : Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables : il s'agit de valoriser les espaces naturels et

paysagers du territoire, préserver les ressources, engager le territoire et développer les liaisons multimodales. Cette orientation se décline en 3 sous-orientations :

- Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire.
- Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive.
- Développer les liaisons multimodales.

**Orientation 3** : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation : il s'agit de conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique et soutenir des modèles innovants. Cette orientation se décline en 3 sous-orientations :

- Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique,
- Soutenir les modèles économiques innovants.
- Mobilité

**Orientation 4** : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : il s'agit d'améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc, garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population et renforcer les équipements touristiques et de loisirs. Cette orientation se décline en 3 sous-orientations :

- Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
- Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
- Renforcer les équipements touristiques et de loisirs.

#### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays d'Auch, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

#### **Article 5 : Contributions et partenariats**

## **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

### **Du territoire communautaire de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne :**

Ce contrat bourg-centre pour les communes de Mirande, Miélan, Montesquiou et Bassoues a été élaboré en concertation avec la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne. Ce contrat s'appuie donc sur les enjeux et orientations portées dans la stratégie élaborée à l'occasion de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain et rappelée ci-dessous :

**Orientation 1 :** Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune : il s'agit de valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti, mettre en œuvre une rénovation et une mise en valeur du patrimoine historique. Cette orientation se décline en deux sous-orientations :

- Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti
- Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique.

**Orientation 2 :** Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables : il s'agit de valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire, préserver les ressources, engager le territoire vers un renouvellement énergétique et développer les liaisons multimodales. Cette orientation se décline en 3 sous-orientations :

- Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire.
- Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouvellement énergétique visant le rang de commune à énergie positive.
- Développer les liaisons multimodales.

**Orientation 3 :** Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation : il s'agit de conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique et soutenir des modèles innovants. Cette orientation se décline en 2 sous-orientations :

- Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique,
- Soutenir les modèles économiques innovants.

**Orientation 4 :** Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : il s'agit d'améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc, garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population et renforcer les équipements touristiques et de loisirs. Cette orientation se décline en 3 sous-orientations :

- Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.
- Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.

- Renforcer les équipements touristiques et de loisirs.

### **Du territoire du projet PETR Pays d'Auch :**

La stratégie portée par le PETR du Pays d'Auch pose les futurs enjeux du territoire en matière d'attractivité et de développement. Dans un souci de cohérence à l'échelle du Pays d'Auch, le projet de territoire définit 3 orientations structurantes, en mesure d'articuler les actions des différents porteurs de projet.

#### **Orientation 1 : Réunir les conditions pour développer les richesses du territoire**

- Axe 1 : Inscrire le territoire dans la dynamique régionale en favorisant son désenclavement
- Axe 2 : Faire valoir les atouts du territoire dans la dynamique régionale à travers les filières d'avenir
- Axe 3 : Consolider l'existant et développer des actions nouvelles en gardant et en créant des richesses à partir du « déjà-là »
- Axe 4 : Renforcer la communication économique territoriale en valorisant les qualités du territoire

#### **Orientation 2 : Conforter une armature de territoire pour soutenir la vitalité des bassins de vie du Pays d'Auch**

- Axe 1 : Faire valoir l'armature des centralités portée par le projet de territoire
- Axe 2 : Promouvoir les démarches de projet pour établir les lignes de force de revitalisation des territoires
- Axe 3 : Prendre appui sur des leviers thématiques pour accompagner la montée en gamme de l'armature

#### **Orientation 3 : Affirmer un territoire à haute qualité humaine, environnementale et paysagère**

- Axe 1 : Amplifier la transition écologique et énergétique, support de développement et de l'image d'excellence de Pays d'Auch
- Axe 2 : Activer la dimension culturelle, sportive et associative comme un relais puissant de vitalité et de lien social
- Axe 3 : Affirmer les valeurs du territoire et cultiver son positionnement
- Axe 4 : Le projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac : un levier innovant et transversal

Dans le prolongement de la première génération de contrat, les objectifs poursuivis par l'avenant au contrat bourg-centre des communes de Mirande, Miélan, Montesquiou et Bassoues s'inscrivent pleinement dans la stratégie de développement du territoire et participent ainsi de sa mise en œuvre.

## **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

### **Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne »**

La Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » interviendra en tant que porteur de projet dans les domaines relevant de ses compétences propres. Elle pourra également participer en fonction de ses disponibilités financières, aux projets de maîtrise d'ouvrage communale sous la forme de versement de fonds de concours. De même elle pourra solliciter les communes où se situe le projet communautaire pour un fonds de concours communal à la communauté.

### **Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays d'Auch**

Le PETR du Pays d'Auch a adopté en 2018 son projet de territoire qui met en exergue une armature territoriale reposant sur des polarités dont des communes Bourg-Centre. Ces polarités ont été confirmées lors de l'actualisation du projet de territoire menée en 2021. Dans le cadre de ce projet de territoire, les communes de Bassoues, Miélan, Mirande et Montesquiou sont identifiées comme Bourg-Centre qui structurent le territoire de la communauté de communes Cœur D'Astarac en Gascogne et plus généralement du Pays d'Auch.

La stratégie de développement et de valorisation déclinée par la communauté de communes pour le compte de ces communes à travers ce contrat, s'inscrit pleinement dans le projet de territoire approuvé par le Pays d'Auch mais également dans le cadre des orientations du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.

Le PETR mettra ainsi à disposition des communes de Bassoues, Miélan, Mirande et Montesquiou :

- Des moyens financiers au travers des dispositifs contractuels et des programmes qu'il met en œuvre ;
- De l'ingénierie, notamment dans les domaines de la transition énergétique et des mobilités.

### **Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)**

Pour les communes de MIELAN, MIRANDE et MONTESQUIOU et la Communauté ion / de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gers et modalités d'intervention et contributions du Département du Gers**

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

→ développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;

→ déploiement numérique ;

→ action en matière d'habitat avec une politique de l'habitat pour un logement décent, sain et adapté aux besoins et moyens de ses occupants ;

→ accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;

→ stratégie et soutien au développement des énergies renouvelables ;

→ préservation de la ressource en eau ;

...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département conforte son soutien aux communes et intercommunalités pour encourager l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

### ➤ L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe pluridisciplinaire afin d'apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs, juridiques et de gestion de projet dans les domaines suivants :

→ Aménagement et Bâtiments ;

→ Assainissement, Milieux aquatiques ;

→ Voirie ;

→ Chaleur renouvelable ;

→ Restauration scolaire en approvisionnement local.

Les conseils proposés consistent, selon le besoin, à :

→ Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;

→ Étudier la faisabilité technique, juridique et financière du projet ;

→ Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage et la conduite du projet ;

→ Accompagner sur les questionnements juridiques dont la passation des marchés publics et l'insertion de clauses sociales.

### ➤ La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par une commune ou son EPCI qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines:

- des énergies renouvelables ;
- de la réhabilitation des ouvrages d'art ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- du sport, culture et tourisme ;
- des mobilités douces et des aménagements de sécurité sur voirie ;
- de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques ;
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local ;
- de l'aménagement des espaces publics ;
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité ;
- de la rénovation énergétique des logements communaux et bâtiments publics.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, la nouvelle politique couvrant la période 2022-2028, vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

→ **le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.

→ **le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.

→ **les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **La qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **Le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **Les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),

- **Le développement économique et la qualification de l'offre** (espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat),
- **L'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité:

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [em-manuelle.jaganier@arac-occitanie.fr](mailto:em-manuelle.jaganier@arac-occitanie.fr) et [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par les communes de BASSOUES, MIELAN, MIRANDE, MONTESQUIOU et de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune de Mirande
- La commune de Miélan
- La commune de Montesquiou
- La commune de Bassoues
- La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne,
- Le PETR, Pays d'Auch,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Gers,

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation des communes de BASSOUES, MIELAN, MIRANDE, MONTESQUIOU (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes Miélan, Mirande et Montesquiou concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

<p><b>Le Maire de la Commune de Mirande</b> Patrick FANTON</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>Le Maire de la Commune de Montesquiou</b> Etienne VERRET</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>Le Maire de la Commune de Miélan</b> Jean-Loup ARENOU</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>Le Maire de la Commune de Bassoues</b> Claude GATELET</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p><b>Le Président de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne</b> Patrick FANTON</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>La Présidente du P.E.T.R. du Pays d'Auch</b> Céline SALLES</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>Le Président du Département du Gers</b> Philippe DUPOUY</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b> Carole DELGA</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>

## **Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS**

*L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.*

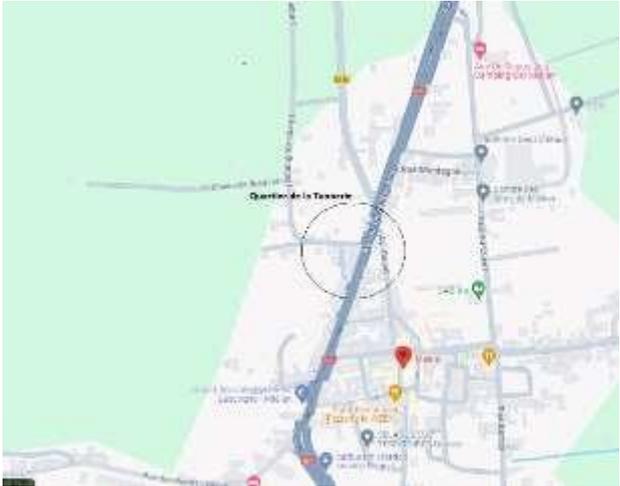
*Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :*

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
  - o *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
  - o *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du Pays d'Auch ;*
  - o *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.1.</b>						
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Embellir le cœur historique par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis (OPAH, places, voies charretières, voies traversières, chemin de ronde)</b>  <b>Sous-axe 1.1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Participer à la rénovation des façades et de leurs éléments du <b>centre historique de Miélan</b> avec pour objectifs d'inciter les propriétaires au respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant lors des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou lors de travaux de modification de façade visible de la voie publique							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Protection et harmonisation du patrimoine architectural</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 1 :</b> Embellir le cœur historique par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis.</p> <p><b>Descriptif :</b> Participer à la rénovation des façades et de leurs éléments du centre historique de Miélan.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Miélan, privés</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Pour la commune 10 000 € / an sur la base d'une subvention de 30 % du montant des travaux plafonnée à 1 500 €.</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">X 2022</td> <td style="width: 50%;">X 2025</td> </tr> <tr> <td>X 2023</td> <td>X 2026</td> </tr> <tr> <td>X 2024</td> <td>X 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> CC CAG, UDAP, CAUE 32</p>	X 2022	X 2025	X 2023	X 2026	X 2024	X 2027-2028	 <p>Les façades du bâti constituent le paysage essentiel d'un quartier. Une intervention systématique sur les ravalements complets de façades concourra à la revalorisation de l'image des cœurs historiques</p>
X 2022	X 2025						
X 2023	X 2026						
X 2024	X 2027-2028						

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.2</b>
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Requalifier les espaces de centralité à Montesquiou</b>  <b>Sous-axe 1.1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Mise en place d'un projet d'aménagement de la Place Nationale, située à l'entrée de la commune et constituant un îlot de chaleur, en réunissant les différents acteurs présents en ses abords afin d'élaborer un programme d'aménagement fédérateur au terme de la consultation de la population et d'un conseil de professionnels	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Lutter contre les îlots de chaleur, mise en valeur de l'espace public, amélioration de l'accessibilité</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2</b> : Requalifier les espaces de centralité</p> <p><b>Descriptif</b> : Mise en place d'un projet d'aménagement de la Place Nationale.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2), Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (objectif 3), Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 600 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie si le projet entre dans la cible du dispositif Désimperméabilisation des espaces publics), Département du Gers, urbaniste-paysagiste</p>	 <p><i>Place centrale de Montesquiou</i></p>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.3</b>						
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : Axe Tulipier, Cubet, Berroy et Place du Padouen</b>  <b>Sous-axe 1.1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Améliorer la qualité paysagère des rues, harmonisation de la signalétique urbaine ainsi que le mobilier urbain, faciliter les déplacements doux et le partage de la voirie, et rationaliser le stationnement automobile.							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Organisation du partage de l'espace public et mise en accessibilité</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 3</b> : Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire</p> <p><b>Descriptif</b> : Améliorer la qualité paysagère des rues, harmonisation de la signalétique urbaine ainsi que le mobilier urbain, faciliter les déplacements doux et le partage de la voirie et rationaliser le stationnement automobile.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan, SIVOM</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 600 000 € TTC</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>X 2022</td> <td>X 2025</td> </tr> <tr> <td>X 2023</td> <td>X 2026</td> </tr> <tr> <td>X 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Département du Gers, CAUE 32</p>	X 2022	X 2025	X 2023	X 2026	X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 <p>Les principaux objectifs sont d'améliorer la qualité paysagère de la rue, harmoniser la signalétique urbaine et le mobilier urbain, faciliter les déplacements doux et le partage de la rue et rationaliser le stationnement automobile.</p>
X 2022	X 2025						
X 2023	X 2026						
X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<p><b>Axe 1</b></p>	<p><b>Fiche action 1.1.3bis</b></p>
<p><b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b></p>	<p><b>Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : réhabilitation des voies du quartier Tannerie</b></p> <p><b>Sous-axe 1.1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Réhabiliter les réseaux d'assainissement et créer un réseau de collecte des eaux pluviales. Effacement des réseaux électriques et de communication ainsi que le remplacement de dispositifs d'éclairage au bénéfice du LED. Les travaux comprennent également la mise en accessibilité et en sécurité de la voie de circulation ainsi que l'aménagement floral.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p><b>Organisation du partage de l'espace public et mise en accessibilité</b></p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 3bis :</b> Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire</p> <p><b>Descriptif :</b> Réhabiliter les réseaux d'assainissement et créer un réseau de collecte des eaux pluviales. Effacement des réseaux électriques et de communication ainsi que le remplacement de dispositifs d'éclairage au bénéfice du LED. Les travaux comprennent également la mise en accessibilité et en sécurité de la voie de circulation ainsi que l'aménagement floral.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Miélan, SIVOM</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 230 000 € TTC</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Département du Gers, CAUE 32</p>	 <p>Quartier Tannerie, Miélan</p>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.4</b>
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Requalifier les espaces de centralité : place Jean Sénac à Miélan</b>  <b>Sous-axe 1.1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Permettre une meilleure insertion paysagère ainsi qu'une meilleure perméabilité des sols afin de répondre à l'obligation légale de lutte contre le réchauffement climatique. Aménagement de l'espace public avec des sanitaires, fontaines à eau, bancs et signalisations informatives.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Lutter contre les îlots de chaleur et optimiser l'aménagement de l'espace public</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 4</b> : Requalifier les espaces de centralité : Place Jean Sénac</p> <p><b>Descriptif</b> : Permettre une meilleure insertion paysagère ainsi qu'une meilleure perméabilité des sols afin de répondre à l'obligation légale de lutte contre le réchauffement climatique.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2) ; Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (objectif 3) ; Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4) ; Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 150 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie (selon critères dispositif désimperméabilisation des espaces publics), Département du Gers, CAUE 32, UDAP</p>	 <p><i>Place Jean Sénac, Place centrale du cœur de Miélan</i></p>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.5</b>
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public de Mirande</b>  <b>Sous-axe 1.1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Améliorer la qualité paysagère des rues, harmonisation de la signalétique urbaine ainsi que le mobilier urbain, faciliter les déplacements doux, le partage de la voirie et rationaliser le stationnement automobile	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Organisation du partage de l'espace public et mise en accessibilité, désimperméabilisation et îlot de fraîcheur</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 5</b> : Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public</p> <p><b>Descriptif</b> : Améliorer la qualité paysagère des rues, harmonisation de la signalétique urbaine ainsi que le mobilier urbain, faciliter les déplacements doux, le partage de la voirie et rationaliser le stationnement automobile.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande</p> <p><b>Coût estimatif</b> : Place Durieux 90 000 €, Parvis de l'Eglise Ste Marie, Place Adrien Pérez</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                    <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                    <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Département du Gers, CAUE 32, UDAP</p>	

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.0</b>
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Etablir des chartes visuelles harmonisées : Charte chromatique des façade et devantures commerciales en fonction des époques et typologie du bâti</b>  <b>Sous-axe 1.1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Rédaction d'une charte patrimoniale prenant en compte les spécificités historiques de Mirande. Définition d'un cadre à des préconisations sur les opérations d'aménagements des façades, d'embellissement et de restructuration de leurs éléments.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Organisation et protection du patrimoine local</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 6</b> : Etablir des chartes visuelles harmonisées</p> <p><b>Descriptif</b> : Rédaction d'une charte patrimoniale prenant en compte les spécificités historiques de Mirande. Définition d'un cadre à des préconisations sur les opérations d'aménagements des façades, d'embellissement et de restructuration de leurs éléments.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 25 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, CAUE 32, UDAP</p>	

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.7</b>						
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Requalifier et sécuriser l'entrée de bourg : sécurisation de la RD 943</b>  <b>Sous-axe 1.1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Création d'une plateforme d'arrêt spécifique pour les bus et aménagement de la voirie pour sa sécurisation : création de trottoirs, passage piéton, aménagement d'un plateau traversant (effectué), installation d'un radar pédagogique							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Sécurisation des flux de mobilités</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 7 :</b> Requalifier et sécuriser l'entrée de bourg</p> <p><b>Descriptif :</b> Création d'une plateforme d'arrêt spécifique pour les bus et aménagement de la voirie pour sa sécurisation.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Montesquiou, Conseil Départemental</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 445 000 € HT / Arrêt de bus : 5 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Département du Gers</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						

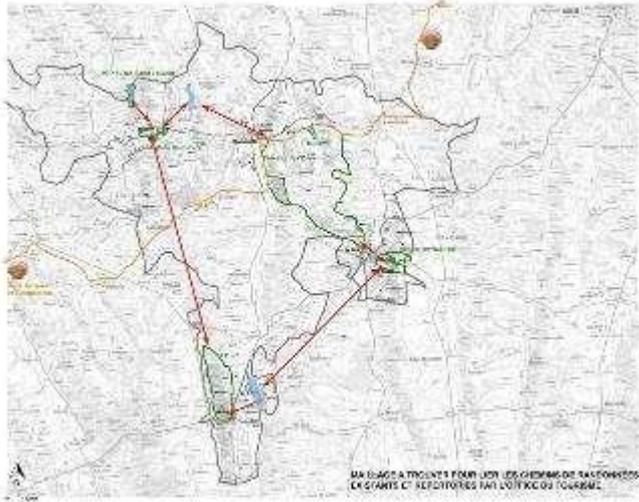
<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.1</b>
Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	<b>Rénovation de l'hôtel de ville de Miélan</b> <b>Sous-axe 1.2 : Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Rénovation du bâtiment de la Mairie : rénovation des façades et piliers de la mairie.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Mise en valeur du patrimoine local / bâtiment public</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 8</b> : Rénovation de l'hôtel de ville</p> <p><b>Descriptif</b> : Rénovation du bâtiment de la Mairie</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le ré-équilibre territorial, l'attractivité et les mobilités durable (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 160 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                    <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                    <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Département du Gers, CAUE, ABF, Artisans Région (Renov et Access)</p>	 <p>Mairie de Miélan</p>

<p><b>Axe 1</b></p>	<p><b>Fiche action 1.2.2</b></p>
<p><b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b></p>	<p><b>Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église de Miélan</b></p> <p><b>Sous-axe 1.2 : Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Rénovation de l'intérieur de l'église pour raison sécuritaire et poursuite de la mise en accessibilité</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p><b>Mise en valeur et protection du patrimoine local</b></p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 9</b> : Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église</p> <p><b>Descriptif</b> : Rénovation de l'intérieur de l'église pour raison sécuritaire et poursuite de la mise en accessibilité</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 130 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, Département du Gers, CAUE, UDAP, Fondation du Patrimoine</p>	 <p><i>Poursuite de travaux d'accessibilité pour l'intérieur de l'Eglise</i></p>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.3</b>
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Valorisation des vestiges du Château de Montesquiou</b>  <b>Sous-axe 1.2 : Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Achat et valorisation des derniers vestiges du Château avec le CAUE et création d'un espace culturel et du bureau d'information tourisme sur la période estivale	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Mise en valeur et protection du patrimoine historique local, développement touristique</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 10</b> : Valorisation des vestiges du Château</p> <p><b>Descriptif</b> : Achat et valorisation des derniers vestiges du Château et création d'un espace culturel et du bureau d'information tourisme sur la période estivale</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le ré-équilibre territorial, l'attractivité et les mobilités durable (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 350 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                    <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                    <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> :</p> <p>CAUE, Département du Gers</p>	<p><b>Document graphique</b></p> <p>Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p>(à minima carte de localisation et/ou Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.4</b>						
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Rénovation de l'église de Montesquiou</b> <b>Sous-axe 1.2 : Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Etat des lieux et rénovation complète de l'intérieur de l'église et de sa toiture							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Mise en valeur et protection du patrimoine historique local, développement touristique</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 11</b> : Rénovation complète de l'intérieur de l'église et de sa toiture</p> <p><b>Descriptif</b> : Etat des lieux et rénovation de l'intérieur de l'église</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 1 200 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie Département du Gers, Fondation du Patrimoine, CAUE, UDAP</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.5</b>						
<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>	<b>Rénovation de la basilique St Fris à Bassoues</b> <b>Sous-axe 1.1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Rénovation de la basilique dans son ensemble, évacuation et drainage autour de l'édifice et consolidation des murs.							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Mise en valeur du patrimoine local</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 12</b> : Rénovation de la basilique St Fris</p> <p><b>Descriptif</b> : Rénovation de la basilique dans son ensemble, évacuation et drainage autour de l'édifice et consolidation des murs</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le ré-équilibre territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Bassoues</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 250 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie , Département du Gers, Fondation du Patrimoine, CAUE 32, UDAP</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.1</b>
<p><b>Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b></p>	<p><b>Mailler les parcours découverte – création d’une sente piétonne dans un espace naturel</b></p> <p><b>Sous-axe 1.2 : Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b></p>
<b>PRESENTATION DE L’ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le territoire de la CC CAG recèle de nombreux atouts historiques, paysagers et naturels. Forte d’itinéraires de randonnées sur son territoire, la CC CAG peut au travers de ces potentialités offrir aux touristes et promeneurs de nouveaux chemins de découverte. Toutefois, une interconnexion, un porté à connaissance, une harmonisation et une création d’outils de communication homogènes est à développer. Ces derniers serviront à la mise en lumière et en exergue des cheminements de découverte des richesses du territoire dont le maillage viendra souligner la cohérence territoriale.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Mise en valeur et protection du patrimoine local</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 13 : Mailler les parcours découverte</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée afin d’élaborer un maillage en cohérence avec le territoire des communes</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), Agir pour le rééquilibrage territorial, l’attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d’ouvrage :</b> Commune de Communes</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 120 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                        <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                        <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> CAUE, Département, Etat</p>	

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.2</b>
Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	<b>Valorisation du lac du Lizet sur Montesquiou</b> <b>Sous-axe 2.1 : Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Aménagement d'un sentier pédagogique et ludique autour du lac du Lizet, création d'une passerelle et aménagement du parking. Création d'un bâtiment bioclimatique, la maison de la Nature et de la Biodiversité, en association avec le conseil départemental et les associations naturalistes. Mise en place d'une communication pour la zone Natura 2000 par la création de panneaux routiers et de panneaux pédagogiques.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement culturel et touristique</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 14</b> : Valorisation du lac du Lizet</p> <p><b>Descriptif</b> : Aménagement d'un sentier pédagogique et ludique autour du lac du Lizet (passerelle et parking). Création d'un bâtiment bioclimatique. Mise en place d'une communication pour la zone Natura 2000.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2), Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou</p> <p><b>Coût estimatif</b> : Communication : 5 000 € HT / aménagement passerelle et parking : 271 170 € HT / Maison de la Nature et de la Biodiversité : 400 000 €.</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Europe, Etat, Département du Gers, bureau d'étude, CC CAG, CACG.</p>	<p style="text-align: right;"> <span style="color: red;">↔</span> Aire d'intervention  <span style="color: yellow;">↔</span> Aire de communication         </p>

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.3</b>
<p><b>Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b></p>	<p><b>Elaborer le PLU de Montesquiou</b></p> <p><b>Sous-axe 2.1 : Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune est concernée par une zone Natura 2000, le Plu sera associé à une évaluation environnementale.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Mise en valeur du patrimoine local</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 15</b> : Elaboration du PLU de Montesquiou</p> <p><b>Descriptif</b> : L'élaboration du PLU permettra à la commune de Montesquiou d'inscrire son développement dans un projet à long terme avec l'objectif de maîtriser de la consommation du foncier et de préserver la qualité paysagère et écologique du territoire communal. En zone Natura 2000, le PLU sera associé à une Evaluation Environnementale.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (objectif 1), S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2), Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (objectif 3), Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Communauté de communes</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 34 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Département du Gers, Fondation du Patrimoine, CAUE 32, UDAP</p>	

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.4</b>
Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	<b>Rénovation de l'éclairage public sur les 4 communes</b>  <b>Sous-axe 2.2 : Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Rénovation du parc lumineux communal afin de réduire le coût et la consommation énergétique par l'utilisation de LED, dont une partie sont alimentées par un système photovoltaïque.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Réduction de la consommation énergétique</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 16</b> : Rénovation de l'éclairage public</p> <p><b>Descriptif</b> : Rénovation du parc lumineux communal dont une partie est alimenté par un système voltaïque</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (objectif 1), S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2), Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (objectif 3), Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan  <b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Bassoues  <b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande  <b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou</p> <p><b>Coût estimatif</b> : suivant les communes</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      X 2025  X 2023                              X 2026  X 2024                              <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : SDEG</p>	<p><b>Document graphique</b></p> <p>Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p>(à minima carte de localisation et/ou  Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.6</b>
Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	<b>Réfection ou création d'un club house au stade municipal à Bassoues</b>  <b>Sous-axe 2.2 : Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Le bâtiment actuel nécessite des travaux de réfection importants et de mise aux normes	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Réduction de la consommation et des dépenses énergétiques</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 17</b> : Réfection ou création d'un club house au stade municipal</p> <p><b>Descriptif</b> : Le bâtiment actuel nécessite des travaux de réfection importants et de mise aux normes</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2), Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (objectif 3),</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Bassoues</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 150 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <b>X</b> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                    <b>X</b> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                    <b>X</b> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, Département du Gers, CCCAG, CAUE</p>	 <p><i>Le Club House actuel</i></p>

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.5</b>
Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	<b>Rénovation des réseaux d'assainissement de Miélan</b>  <b>Sous-axe 2.1 : Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Étude en cours visant à déterminer les coûts et le phasage des travaux de rénovation du réseau de collecte et des deux stations d'épuration, suivie de la rénovation urgente de trois secteurs d'assainissements	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Rénovation des réseaux</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 18</b> : Rénovation des réseaux d'assainissement</p> <p><b>Descriptif</b> : Etude en cours visant à déterminer les coûts et le phasage des travaux de rénovation du réseau de collecte et des deux stations d'épuration, suivie de la rénovation urgente de trois secteurs d'assainissement.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (objectif 3), Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 1ere tranche 1 000 000 € TTC</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                    <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                    <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Département du Gers, bureau d'étude, entreprise privée, Agence de l'Eau</p>	<p><b>Document graphique</b></p> <p>Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p>(à minima carte de localisation et/ou Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>

<p><b>Axe 2</b></p>	<p><b>Fiche action 2.2.4</b></p>
<p>Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</p>	<p><b>Isolation thermique de l'Hôtel de Ville de Mirande (fenêtres façade Est)</b></p> <p><b>Sous-axe 2.2 : Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Réduire la consommation d'énergie en améliorant l'isolation thermique de l'Hôtel de Ville par le remplacement des huisseries de la façade Est.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p><b>Réduction de la consommation et des dépenses énergétiques</b></p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 19</b> : Isolation thermique de l'hôtel de ville</p> <p><b>Descriptif</b> : Réduire la consommation énergétique en améliorant l'isolation thermique de l'Hôtel de Ville.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2), Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (objectif 3),</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 36 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p>X 2022                      X 2025</p> <p>X 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p>X 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, Département du Gers, CCCAG, CAUE</p>	

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2.3</b>						
Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	<p><b>Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics de Mirande</b></p> <p><b>Sous-axe 2.2 : Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b></p>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Mise en place d'une production énergétique sur les stationnements, le stade d'athlétisme, la station d'épuration et les bâtiments publics : école élémentaire, gymnases à l'échelle intercommunale, salle des fêtes A. Baudran et services techniques.							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Réduction des dépenses énergétiques, transition écologique</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 20</b> : Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics – parking, salle Baudran, Gymnase</p> <p><b>Descriptif</b> : Mise en place d'une production énergétique sur les stationnements, le stade d'athlétisme, la station d'épuration et les bâtiments publics</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (objectif 1), S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2), Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (objectif 3)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande</p> <p><b>Coût estimatif</b> : Station d'épuration : 60 000 €, école élémentaire : 30 000 €, services techniques : 20 000 €, stade d'athlétisme : 60 000 €, chaufferie biomasse au bois pour les équipements publics : 120 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie (partie chaufferie biomasse), Département du Gers, CCCAG, bureau d'étude, ADEME, AREC, SDEG, FEDER</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2.0</b>
Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	<p style="text-align: center;"><b>Isolation thermique de l'école maternelle de Mirande</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Sous-axe 2.2 : Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Isolation des façades et changements des huisseries de l'école maternelle	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 21</b> : Isolation thermique de l'école maternelle</p> <p><b>Descriptif</b> : Isolation des façades et changements des huisseries de l'école maternelle</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2), améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 315 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, Département du Gers, CCCAG</p>	

<p><b>Axe 3</b></p>	<p><b>Fiche action 3.1.1</b></p>
<p><b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b></p>	<p><b>Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant sur Montesquiou</b></p> <p><b>Sous-axe 3.1 : Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant située au centre de la commune pour qu'un professionnel reprenne la structure, afin de la mettre aux normes et conserver une qualité de service, ou procéder à l'acquisition du bien par la commune et/ou la communauté de communes.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p><b>Maintien d'un acteur du tissu économique local</b></p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 22</b> : Faciliter la reprise de l'auberge restaurant</p> <p><b>Descriptif</b> : Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant située au centre de la commune pour qu'un professionnel reprenne la structure afin de la mettre aux normes et conserver une qualité de service ou procéder à l'acquisition du bien par la commune et/ou la Communauté de communes.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Préserver et développer des emplois de qualité (objectif 5)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Communauté de communes</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 650 000€</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, EPF, CCI, CDT</p>	

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1.2</b>
<p><b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b></p>	<p><b>Extension de la zone d'activité sur Montesquiou et création d'un centre technique communal</b></p> <p><b>Sous-axe 3.1 : Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Extension de la zone d'activité afin de proposer une évolution des entreprises et services déjà présents à l'échelle locale, et favoriser l'installation de nouvelles entreprises</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement économique</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 23</b> : Extension de la zone d'activité</p> <p><b>Descriptif</b> : Extension de la zone d'activité afin de proposer une évolution des entreprises et services déjà présents à l'échelle locale et favoriser l'installation de nouvelles entreprises.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Préserver et développer des emplois de qualité (objectif 5)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou / Communauté de communes</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 500 000€</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, CCCAG, CCI, Virtual Concept, CE-REMA</p>	 <p>ZA actuelle</p>

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1.3</b>
<p><b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b></p>	<p><b>Développer les mobilités entre communes de la communauté de communes</b></p> <p><b>Sous-axe 3.1 : Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Créer un service de transport à la demande en partenariat avec la Région Occitanie afin de faciliter les déplacements sur le territoire et favoriser l'accès de la population aux services .</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Offrir de nouveaux services à la population</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 24</b> : Développer les mobilités entre communauté de communes.</p> <p><b>Descriptif :</b></p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien être des habitants (objectif 4), Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les emplois durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Communauté de communes</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 250 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, Département du Gers</p>	

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1.4</b>						
<p><b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b></p>	<p><b>Promouvoir le label Cittaslow</b></p> <p><b>Sous-axe 3.1 : Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique</b></p>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
<p>Mirande a été la 3<sup>ème</sup> ville en France labellisée « Cittaslow » en 2011 ; ce label international ne concerne que les communes, il conjugue bien-vivre, développement durable et local, ainsi que rythme de vie « slow ». il prend en compte 7 grands domaines : politique de l'énergie et de l'environnement, infrastructures, politiques agricoles, artisanales et touristiques, politiques pour l'hospitalité et la formation, la cohésion sociale et le partenariat ; au total 72 critères.</p> <p>Ce label n'est pas encore suffisamment connu auprès de la population pour qu'il ait un véritable impact. Un travail de sensibilisation et d'appropriation notamment auprès de la population local est nécessaire.</p>							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Mise en valeur et protection du patrimoine local</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 25</b> : Promouvoir le label Cittaslow</p> <p><b>Descriptif</b> : En complément des actions déjà réalisées, organiser un évènement fort pour expliquer et valoriser le label</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), préserver et développer des emplois de qualité (objectif 5), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 120 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : CAUE, UDAP, Département</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1.3</b>						
<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>	<b>Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme</b> <b>Sous-axe 3.1 : Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Développer le tourisme culinaire en soutenant les circuits courts et l'agrotourisme en fonction des besoins communautaires							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Renforcement de l'agrotourisme et des circuits courts, développement économique et touristique</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 26</b> : Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme</p> <p><b>Descriptif</b> : Développer le tourisme culinaire en soutenant les circuits courts et l'agrotourisme en fonction des besoins communautaires</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), préserver et développer des emplois de qualité (objectif 5), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou / Communauté de communes</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 1 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table border="0"> <tr> <td>X 2022</td> <td>X 2025</td> </tr> <tr> <td>X 2023</td> <td>X 2026</td> </tr> <tr> <td>X 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : CCCAG, CCI, Office du Tourisme, associations, chambre d'agriculture, Département</p>	X 2022	X 2025	X 2023	X 2026	X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
X 2022	X 2025						
X 2023	X 2026						
X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2.1</b>						
Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	Boutique à l'essai à Mirande <b>Sous-axe 3.2 : Soutenir les modèles économiques existants</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
La vacance commerciale est importante sur le centre bourg, tester sa boutique permettrait de favoriser les installations et de les pérenniser.							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
Renforcement de l'agrotourisme et des circuits courts, développement économique et touristique							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 27</b> : Proposer des boutiques à l'essai</p> <p><b>Descriptif</b> : Soutien au concept « ça se tente », programme permettant de tester sa boutique dans un local entièrement rénové en bénéficiant d'avantages issus de partenaires. Grâce à un bail dérogatoire de 1 an, on peut tester sa boutique.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), préserver et développer des emplois de qualité (objectif 5), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande / communauté de communes</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 5 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : CCCAG, CCI, CMA, associations de commerçants, partenaires privés</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 <p><i>Concept innovant mis en place pour lutter contre la vacance commerciale tout en développant l'offre de service en installant de nouveaux commerces.</i></p>
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<p><b>Axe 3</b></p>	<p><b>Fiche action 3.2.2</b></p>
<p><b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b></p>	<p><b>Création d'un éco-parc et d'un tiers-lieu sur Montesquiou</b></p> <p><b>Sous-axe 3.2 : Soutenir les modèles économiques innovants</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Aménagement en tiers-lieu d'un local alors propriété de la commune afin de créer un espace de travail partagé, avec mise à disposition d'outils numériques et un lieu d'apprentissage. Ce projet constitue une première étape afin d'identifier une évolution possible vers un tiers-lieu numérique dans l'éco-parc.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p><b>Offrir de nouveaux services à la population</b></p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 28</b> : Création d'éco-parc et d'un tiers-lieu à Montesquiou</p> <p><b>Descriptif</b> : Aménagement en tiers-lieu d'un local alors propriété de la commune afin de créer un espace de travail partagé, avec mise à disposition d'outils numériques et un lieu d'apprentissage. Ce projet constitue une première étape afin d'identifier une évolution possible vers un tiers-lieu numérique dans l'éco-parc.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Préserver et développer des emplois de qualité (objectif 5)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 20 000€</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p>X 2022            <input type="checkbox"/> 2025</p> <p>X 2023            <input type="checkbox"/> 2026</p> <p>X 2024            <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, CCI, CDMA, CEREMA</p>	 

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2.3</b>
<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>	<b>Création d'un centre d'entreprise à Mirande</b> <b>Sous-axe 3.2 : Soutenir les modèles économiques innovants</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Le développement économique de la ville de Mirande est en pleine expansion. Il y a une demande accrue de locaux neufs et de dimension particulière, pour répondre à ce besoin la collectivité souhaite créer un centre d'entreprises pour accueillir 5 entreprises supplémentaires sur notre territoire.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développer l'économie sur le territoire, tout en favorisant l'emploi</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 29</b> : Création d'un centre d'entreprise</p> <p><b>Descriptif</b> : Le développement économique de la ville de Mirande est en pleine expansion. Il y a une demande accrue de locaux neufs et de dimension particulière, pour répondre à ce besoin la collectivité souhaite créer un centre d'entreprises pour accueillir 5 entreprises supplémentaires sur notre territoire.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Préserver et développer des emplois de qualité (objectif 5), Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Communauté de communes</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 1 700 000€</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <b>X</b> 2025</p> <p><b>X</b> 2023                    <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><b>X</b> 2024                    <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, CCI, CDMA, CEREMA, PETR</p>	<p style="text-align: center;"><i>Emplacement au centre de la zone d'activité du Pountet</i></p>  

<p><b>Axe 4</b></p>	<p><b>Fiche action 4.1.1</b></p>						
<p><b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p><b>Accompagner la production de logements neufs avec la création d'un éco quartier à Miélan</b></p> <p><b>Sous-axe 4.1 : Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc</b></p>						
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>							
<p><b>Contexte</b></p>							
<p>La ville de Miélan souffre d'un manque de logements. Créer un éco quartier permettrait de pallier à ce problème tout en alliant le développement durable.</p>							
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>							
<p><b>Croissance démographique, développement de l'habitat</b></p>							
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>							
<p><b>Projet 30</b> : Accompagner la production de logements neufs avec la création d'un éco quartier</p> <p><b>Descriptif</b> : Créer un éco-quartier augmenterait la capacité de logements tout en misant sur le développement durable. L'objectif est d'associer la maîtrise des ressources nécessaires à la population et aux activités de productions économiques.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan, promoteur</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 3 000 000 € TTC</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table border="0"> <tr> <td>X 2022</td> <td>X 2025</td> </tr> <tr> <td>X 2023</td> <td>X 2026</td> </tr> <tr> <td>X 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> :</p>	X 2022	X 2025	X 2023	X 2026	X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
X 2022	X 2025						
X 2023	X 2026						
X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.1.2</b>
<p><b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p><b>Réhabilitation du parc locatif communal vacant sur Miélan</b></p> <p><b>Sous-axe 4.1 : Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Rénover un ensemble de 10 logements communaux, vacants et vétustes afin de réhabiliter le parc locatif communal</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement de l'habitat et résorption de la vacance</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 31</b> : Réhabilitation du parc locatif communal vacant</p> <p><b>Descriptif</b> : Rénover un ensemble de 10 logements communaux vacants et vétustes afin de réhabiliter le parc locatif communal</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 150 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région Occitanie, Département du Gers, CAUE</p>	

<p><b>Axe 4</b></p>	<p><b>Fiche action 4.1.3</b></p>						
<p><b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p><b>Réalisation d'une résidence autonomie à Montesquiou</b></p> <p><b>Sous-axe 4.1 : Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc</b></p>						
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>							
<p><b>Contexte</b></p>							
<p>La population rurale étant de plus en plus vieillissante, créer une résidence autonomie permet aux usagers de continuer à vivre en toute indépendance dans un logement privatif tout en bénéficiant d'espace commun dédié à la vie collective et sociale.</p>							
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>							
<p><b>Croissance démographique, développement de l'habitat</b></p>							
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>							
<p><b>Projet 32</b> : Réalisation d'une résidence autonomie à Montesquiou</p> <p><b>Descriptif</b> : Les résidences autonomie sont des logements pour les personnes âgées. Elles permettent à ses locataires de vivre en toute indépendance dans un logement privatif avec des espaces communs dédiés à la vie collective et sociale</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien être des habitants (objectif 4), Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 60 000 €/an de fonctionnement</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table border="0"> <tr> <td>X 2022</td> <td>X 2025</td> </tr> <tr> <td>X 2023</td> <td>X 2026</td> </tr> <tr> <td>X 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Département, Toit de Gascogne, ANCT, conférence des financeurs, MSA</p>	X 2022	X 2025	X 2023	X 2026	X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	  <p><i>Un habitat inclusif pouvant accueillir des personnes âgées mais aussi des personnes à mobilité réduite à proximité d'un lotissement pour favoriser les relations intergénérationnelles.</i></p>
X 2022	X 2025						
X 2023	X 2026						
X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.1.4</b>
<p><b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p><b>Soutenir la création de logements adaptés dans la Bastide (dans le cadre OPAH) sur Mirande</b></p> <p><b>Sous-axe 4.1 : Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement de l'habitat</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 33</b> : Diversifier le parc de logements</p> <p><b>Descriptif</b> : Mettre en œuvre dans le cadre de la planification urbaine différents types d'habitats en fonction des souhaits des demandeurs</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 150 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Bureau d'études en urbanisme</p>	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.1.3</b>
<p><b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p><b>Réhabilitation et agrandissement de la résidence autonomie Lagrange sur Miélan</b></p> <p><b>Sous-axe 4.1 : Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La résidence Lagrange a besoin de réfection et de logements supplémentaires pour répondre au besoin territorial.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Croissance démographique, développement de l'habitat</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 34</b> : Réhabilitation et agrandissement de la résidence autonomie Lagrange</p> <p><b>Descriptif</b> : Réhabiliter la salle commune et revêtement et peinture extérieurs de toutes les façades.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : CIAS/ Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 400 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Département, ARS, CCAG, Région (selon dispositif rénovation énergétique et mise en accessibilité) CARSAT</p>	

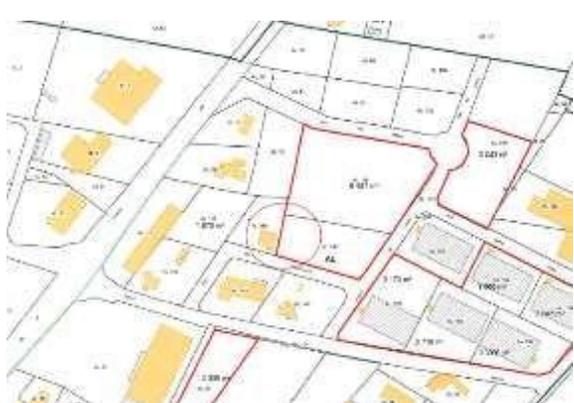
<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.2.1</b>
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Création d'un espace de glisse urbaine</b> <b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Création d'un espace de glisse urbaine afin de proposer une structure aux pratiquants ainsi qu'aux publics scolaires	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement des équipements sportifs et scolaires</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 35 :</b> Création d'un espace de glisse urbaine</p> <p><b>Descriptif :</b> Création d'un espace de glisse urbaine afin de proposer une structure aux pratiquants ainsi qu'au public scolaire.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Mirande.</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 190 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat (DETR), Agence Nationale des Sports, Conseil Régional, Conseil Départemental, Fédération Française de Roller Skating, service municipal des sports, association de glisse Mirandaise, Département du Gers</p>	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.2.2</b>
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Transfert et agrandissement de la crèche de Mirande</b> <b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Transférer et agrandir la crèche pour un meilleur accueil des enfants.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement des équipements sportifs et scolaires</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 36</b> : Transfert et agrandissement de la crèche</p> <p><b>Descriptif</b> : Transférer et agrandir la crèche</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Communauté de communes.</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 850 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat (DETR), Région, Département, CAF, MSA</p>	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.2.3</b>
<p><b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p><b>Création d'un dojo multi activité arts martiaux à Mirande</b></p> <p><b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Créer un nouveau local suite à la fermeture administrative (effondrement du bâtiment) du bâtiment abritant les activités.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><b>Création d'un équipement sportif</b></p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 37</b> : Création d'un dojo multi activité arts martiaux à Mirande</p> <p><b>Descriptif</b> : Création d'un bâtiment pour la pratique des arts martiaux</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 300 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Fédération, Région</p>	<p><b>Document graphique</b></p> <p>Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p>(à minima carte de localisation et/ou Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.2.4</b>
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Réhabilitation du second terrain de tennis à Montesquiou</b>  <b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Réhabiliter le second terrain de tennis pour proposer et englober sur cette zone de loisir un nouvel équipement afin de diversifier l'offre du territoire.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement des équipements sportifs</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 38</b> : Réhabilitation du second terrain de tennis</p> <p><b>Descriptif</b> : Réhabiliter le second terrain de tennis pour proposer et englober sur cette zone de loisir un nouvel équipement afin de diversifier l'offre du territoire.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou.</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 15 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p>X 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p>X 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Département du Gers, club de tennis, Région (selon critères dispositifs SPORT)</p>	  

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.2.3</b>
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Aménagement des équipements du parc municipal des sports (Tennis, Rugby, Pala) à Mirande</b>  <b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Restauration du terrain de jeu à destination de la pala pour raisons de normes de sécurité.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Mise aux normes d'un équipement sportif</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 39</b> : Aménagement des équipements du parc municipal des sports (Tennis, Rugby, Pala) à Mirande</p> <p><b>Descriptif</b> : Restauration du terrain de jeu à destination de la pala pour raisons de normes de sécurité.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Mirande</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 22 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Département du Gers, Fédération, service des sports, Région (selon critères dispositifs SPORT)</p>	

<p><b>Axe 4</b></p>	<p><b>Fiche action 4.2.0</b></p>
<p><b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p><b>Transfert des locaux administratifs du siège de la Communauté de Communes à Mirande</b></p> <p><b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>La Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne (CCAG) a acquis de nombreux domaines de compétences, le nombre d'agents ayant été augmenté, les locaux actuels ne permettent pas d'accueillir d'autres agents et les élus ne disposent plus de bureaux. Le transfert des locaux administratifs du siège de la Communauté de Communes se fera dans des locaux respectant l'environnement, dans un bâtiment neuf situé en ZA à Mirande.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p><b>Mise aux normes et agrandissement d'un bâtiment public</b></p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 40</b> : Transfert des locaux administratifs du siège de la Communauté de Communes</p> <p><b>Descriptif</b> : Transfert des locaux administratifs du siège de la Communauté de Communes</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Communauté de communes</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 1 500 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Département du Gers</p>	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.2.7</b>
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Transfert de la caserne de pompiers de Montesquiou</b>  <b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La caserne actuelle ne répond aux normes actuelles d'hygiène et de fonctionnement des nouveaux centres de secours.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Mise aux normes et agrandissement d'un bâtiment public</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 41</b> : Transfert de la caserne de pompiers de Montesquiou</p> <p><b>Descriptif</b> : Transfert des locaux administratifs du siège de la Communauté de Communes</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Montesquiou</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 1 200 000 € TTC</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Département du Gers, la DCIL, communes</p>	 <p style="text-align: center;"><i>La future caserne sera déplacée à la Zone d'activité</i></p>

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.1</b>
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Création d'une aire de camping-car à Bassoues et Miélan</b>  <b>Sous-axe 4.3 : Renforcer les équipements touristiques et de loisirs</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Création d'une aire de repos des camping-cars, d'une capacité d'environ 10 places au total pour les deux communes et constituant une halte pour les touristes allant vers les Pyrénées.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement des équipements touristiques</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 42</b> : Création d'une aire de camping-car à Bassoues et Miélan</p> <p><b>Descriptif</b> : Rénovation de l'aire de repos des camping-cars, d'une capacité d'environ 10 places et constituant une halte pour les touristes allant vers les Pyrénées.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Bassoues/Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 20 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> :</p>	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.2</b>
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Aménagement de la bibliothèque</b> <b>Sous-axe 4.3 : Renforcer les équipements touristiques et de loisirs</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Transformer un ensemble de locaux pour en faire une médiathèque/ bibliothèque	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement des équipements touristiques</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 43</b> : Aménagement de la bibliothèque</p> <p><b>Descriptif</b> : Réhabiliter un local existant pour en faire une médiathèque</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 250 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> :</p>	 <p><i>La médiathèque sera installée à la place de Maison France Service, place du Padouen (Miélan)</i></p>

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.3</b>						
Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural	Transformation et rénovation de la salle polyvalente de Miélan  Sous-axe 4.3 : Renforcer les équipements touristiques et de loisirs						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
Contexte							
Transformation et agrandissement de la salle polyvalente pour créer un centre multiculturel							
Objectifs stratégiques							
Développement des équipements touristiques							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 44</b> : Transformation et agrandissement de la salle polyvalente pour créer un centre multiculturel</p> <p><b>Descriptif</b> : Construction sur pilotis pour l'agrandir des 2/3 de la surface</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 1 800 000 € TTC</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Région (selon critères rénovation énergétique et mise en accessibilité)</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

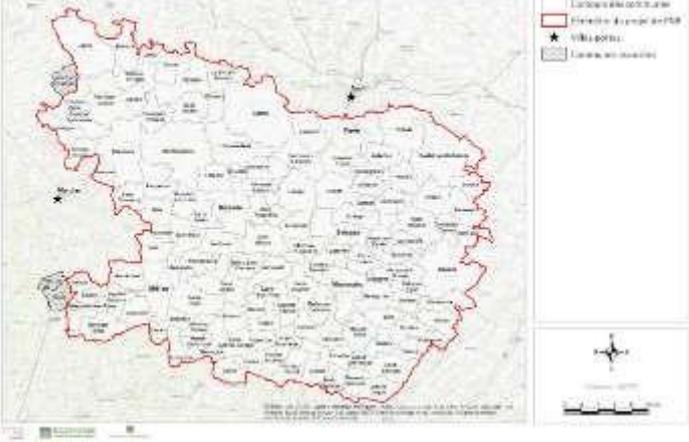
<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.4</b>						
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Rénovation et requalification des locaux associatifs sur Miélan</b>  <b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Rénovation et requalification des équipements de plusieurs locaux d'associations disséminés dans le bourg							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Mise aux normes d'un équipement sportif</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 45</b> : Rénovation et requalification des locaux associatifs</p> <p><b>Descriptif</b> : Rénovation et requalification des équipements de plusieurs locaux d'associations disséminés dans le bourg.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 75 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Région (selon critères rénovation énergétique et mise en accessibilité), Département du Gers, Fondation du Patrimoine, Associations</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.5</b>						
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition sur Miélan</b>  <b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition sur le site des anciens abattoirs afin d'accueillir des artistes peintres, potiers et spectacles vivants							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Développement des activités culturelles</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 46</b> : Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition, toiture, sanitaire et cloisonnement intérieur</p> <p><b>Descriptif</b> : Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition sur le site des anciens abattoirs afin d'accueillir des artistes peintres, potiers et spectacles vivants.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le ré-équilibre territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 300 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">X 2022</td> <td style="width: 50%;">X 2025</td> </tr> <tr> <td>X 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td>X 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat, Département du Gers, Fondation du Patrimoine</p>	X 2022	X 2025	X 2023	<input type="checkbox"/> 2026	X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 <p><i>Actuelle caserne des pompiers</i></p>
X 2022	X 2025						
X 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
X 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.0</b>
Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural	Création d'une crèche familiale à Miélan Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Soutien à la création d'une crèche familiale pour répondre au besoin de la population.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Développement des équipements sportifs et scolaires	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 47 :</b> Création d'une crèche familiale à Miélan</p> <p><b>Descriptif :</b> Création d'une crèche familiale à Miélan</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Mirande.</p> <p><b>Coût estimatif :</b> XXX</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat (DETR), Agence Nationale des Sports, Conseil Régional, Conseil Départemental, Fédération Française de Roller Skating, service municipal des sports, association de glisse Mirandaise, Département du Gers</p>	<p><b>Document graphique</b></p> <p>Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p>(à minima carte de localisation et/ou Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.7</b>						
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Soutenir l'installation d'un médecin à travers la création d'un Pôle pluridisciplinaire santé à Miélan</b>  <b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Construction d'une structure regroupant des professionnels de santé qui assureront des consultations et des soins de premiers secours.							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Développement des équipements sportifs et scolaires</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 48</b> : Soutenir l'installation d'un médecin à travers la création d'un Pôle pluridisciplinaire santé à Miélan</p> <p><b>Descriptif :</b></p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 1 300 000 € TTC</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Etat (DETR), Agence Nationale des Sports, Conseil Régional, Fédération Française de Roller Skating, service municipal des sports, association de glisse Mirandaise, Département du Gers</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	 <p><i>Ce pôle santé accueillerait plusieurs médecins généralistes et des spécialistes pour répondre aux besoins de la population.</i></p>
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.8</b>						
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Construction d'une nouvelle gendarmerie sur Miélan</b>  <b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
Construction d'une nouvelle gendarmerie par obligation légale							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<b>Développement des services et équipements publics</b>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 49</b> : Construction d'une nouvelle gendarmerie</p> <p><b>Descriptif</b> : Construction d'une nouvelle gendarmerie par obligation légale</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 1 500 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> 2022</td> <td style="width: 50%; text-align: right;"><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td style="text-align: right;"><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Département du Gers</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.3</b>
<p><b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p><b>Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le siège social du Parc Naturel régional de l'Astarac sur Mirande</b></p> <p><b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Création du siège social du PNR de l'Astarac au sein de locaux situés en centre-bourg, anciennement vacants et qui seront aménagés pour son installation</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Développement touristique</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 50 :</b> Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le siège social du Parc Naturel régional de l'Astarac</p> <p><b>Descriptif :</b> Création du siège social du PNR de l'Astarac au sein de locaux situés en centre-bourg, anciennement vacants et qui seront aménagés pour son installation.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 800 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Services du PNR, Département du Gers, EPF, Région (selon critères rénovation énergétique et mise en accessibilité)</p>	<div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p>Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, parce que menacé, soit par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une sur fréquentation touristique. Ses limites ne sont pas fixées par rapport à des limites administratives. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Le PNR Astarac est en cours de création car il a passé le stade de l'avis d'opportunité favorable du Préfet de région du 19 avril 2022.</p> </div> </div>

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.10</b>
<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b>	<b>Amélioration de l'éclairage du terrain de pétanque à Bassoues</b>  <b>Sous-axe 2.2 : Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Amélioration de l'éclairage du terrain de pétanque pour réduire le coût et la consommation énergétique mais aussi pour une meilleure utilisation du terrain.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<b>Réduction de la consommation énergétique</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 51</b> : Amélioration de l'éclairage du terrain de pétanque à Bassoues</p> <p><b>Descriptif</b> : Amélioration de l'éclairage du terrain de pétanque pour réduire le coût et la consommation énergétique.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (objectif 1), S'adapter à l'urgence climatique (objectif 2), Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (objectif 3), Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Bassoues</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 50 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> :</p> <p>SDEG</p>	 <p><i>Actuel éclairage sur le terrain de pétanque de Bassoues</i></p>

<p><b>Axe 4</b></p>	<p><b>Fiche action 4.3.11</b></p>
<p><b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p><b>Réaménagement des espaces sportifs - Rénovation des deux courts de tennis sur Miélan</b></p> <p><b>Sous-axe 4.2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Rénovation de sols des terrains de tennis à la suite des dégâts d'origine naturelle.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p><b>Rénovation d'équipements sportifs</b></p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 52</b> : Rénovation des deux courts de tennis</p> <p><b>Descriptif</b> : Rénovation de sols des terrains de tennis à la suite des dégâts d'origine naturelle</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4), agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6)</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Miélan</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 30 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> : Département du Gers, Club de tennis, Région (selon critères dispositifs sport)</p>	

## Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022-2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :  
 Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »

### Bilan 2019-2021 :

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CŒURS HISTORIQUES DES BOURGS-CENTRES</b>				
<b>ACTION 1.1</b> Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Projet 1.1.1 Embellir des cœurs historiques par une opération façade (bourgs Centre)			☺
	Projet 1.1.2 Requalifier des espaces de centralité ➤ Place d'Astarac à Mirande, ➤ Place Jean Sénac à Miélan, ➤ Place Nationale à Montesquiou			✖ ☺ reporté
	Projet 1.1.3 Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : 1. <b>Mirande</b> ➤ Rues Laffitte, ➤ de l'Evêché, ➤ Laplagne ; ➤ Place L Durrieu ➤ Place A Pérez ; ➤ Parvis église Sainte Marie) 1. <b>Miélan :</b> ➤ Place du Padouen ➤ Place du 8 mai ; ➤ Parvis de l'église ➤ ,rue d'Argagnon, ➤ Rue Cubet ➤ Rue Berroy			✖ ☺ ✖ Reporté Reporté ✖  Reporté Reporté Reporté Reporté Reporté
	Projet 1.1.4 : Requalifier et sécuriser l'entrée de Bourg de Montesquiou ➤ Sécurisation de la RD 943 ➤ Construction d'un abribus			Reporté
	Projet 1.1.5 Etablir des chartes visuelles harmonisées : ➤ Charte architecturale pour la réhabilitation des bâtiments de caractère (Mirande)	Dans le cadre du PLUI		Reporté

<p><b>ACTION 1.2</b> Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</p>	<p>Projet 1.2.1 : Rénover et mettre en valeur le patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mirande :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réhabilitation de la tour de Rohan</li> <li>➤ Aménagement du Square</li> </ul> </li> <li>➤ Miélan :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rénovation de la Halle –mairie ;</li> <li>➤ Rénovation de l’intérieur de l’église</li> </ul> </li> <li>➤ Montesquiou :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rénovation de la porte,</li> </ul> </li> <li>➤ Montesquiou :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rénovation de l’intérieur de l’église</li> </ul> </li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>		☆ ☆  Reporté Reporté
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : PROTEGER LA RESSOURCE DU TERRITOIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE TERRITORIALE</b>				
<p><b>ACTION 2.1</b> Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</p>	<p>Projet 2.1.1 Mailler les parcours de découverte</p>			☺
	<p>Projet 2.1.2 Créer un comité d’animation des usages des plans d’eau de l’intercommunalité</p>			☆
	<p>Projet 2.1.3 Aménager les lacs du Lizet (Montesquiou) <i>Miélan (projet global)</i></p>			☺
	<p>Projet 2.1.4 Mettre en valeur site Natura 2000 (mise en valeur des coteaux du Lizet) MONTESQUIOU</p>			☺
	<p>Projet 2.1.5 Elaboration du PLU de Montesquiou</p>		☺	
<p><b>ACTION 2.2</b> Préserver les ressources et engager le territoire dans le renouveau énergétique</p>	<p>Projet 2.2.1 Rendre performants les réseaux d’assainissement et d’éclairage des bourgs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mirande, Rénovation de l’éclairage public</b></li> <li>- <b>Miélan Rénovation de l’éclairage public</b></li> <li>- Montesquiou : Rénovation de l’éclairage public</li> <li>- Bassoues : Eclairage du Stade</li> <li>- <b>Miélan : Rénovation du système d’assainissement</b></li> <li>- <b>Mirande : Rénovation du réseau d’arrosage du terrain du Haouré</b></li> </ul>	☺ <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> ☺ <input checked="" type="checkbox"/>	☺ ☺ ☺	☺ ☺  Reporté
	<p>Projet 2.2.2 Créer des unités de production énergétiques Mirande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mirande Couverture photovoltaïque des bâtiments et espaces publics (parking, salle A. Beaudran, gymnases, stades)</li> <li>- Mise en œuvre de chaufferies biomasse sur les équipements publics</li> </ul>			Reporté ☆
	<p>Projet 2.2.3 Isolation thermique des bâtiments énergivores (Ecoles Mairie) Mirande</p>			☺
	<p>Projet 2.3.1 Requalifier l’aire de camping-car de Miélan et création d’une aire sur Bassoues</p>			☆ Reporté



<p><b>ACTION 2.3</b> Renforcer les équipements touristiques et de loisirs</p>	<p>Projet 2.3.2 Qualifier et animer les aires de jeux dans les pôles de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mirande : Création d'un skate-park et aménagement paysager des abords du pôle de loisir</b></li> <li>- <b>Montesquiou : Réhabilitation du second terrain de tennis</b></li> <li>- <b>Miélan : Réaménagement des espaces sportifs</b></li> </ul>			<p>Reporté 2023 Reporté</p>
	<p>Projet 2.3.3 Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant de Montesquiou</p>			<p>☺</p>
<p><b>AXE STRATEGIQUE 3 : SOUTENIR LA VITALITE DU TERRITOIRE PAR LE MAINTIEN ET LA DIVERSITE DE L'OFFRE EN COMMERCES ET SERVICES ET PAR LE PARI DE L'INNOVATION</b></p>				
<p><b>ACTION 3.1</b> Un manager bourg centre pour animer et développer les projets</p>	<p>Projet 3.1.1 Recrutement d'un manager bourgs-centres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Fédérer les acteurs publics et privés</b></li> <li>- <b>Commercialiser les ZAE de Miélan et Mirande</b></li> <li>- <b>Communiquer sur l'offre en équipements et services</b></li> <li>- <b>Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme</b></li> </ul>			<p>☑ ☑ ☑ ☑ ☺</p>
<p><b>ACTION 3.2</b> Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique</p>	<p>Projet 3.2.1 Communiquer sur l'offre en équipement et service</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Outils de communication</b></li> <li>- <b>Signalétique</b></li> </ul>			<p>☑ reporté</p>
<p><b>ACTION 3.3</b> « Cittaslow » comme vecteur de développement</p>	<p>Projet 3.3.1 Valoriser le label Cittaslow à l'échelle du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Promouvoir le label auprès de la population locale et touristique (Mirande)</b></li> <li>- <b>Utiliser les critères du label Cittaslow pour faire évoluer les actions existantes et élaborer les projets économiques, touristiques, sociaux, ou culturels sur l'ensemble du Territoire</b></li> </ul>			<p>Reporté Plusieurs exercices</p>
<p><b>ACTION 3.4</b> Soutenir des modèles économiques innovants</p>	<p>Projet 3.4.1 Créer les conditions à la pérennisation des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Création d'un tiers lieu à Montesquiou</b></li> <li>- <b>Réalisation d'un Eco parc à Montesquiou</b></li> <li>- <b>Boutiques à l'essai à Mirande</b></li> </ul>			<p>Reporté reporté ☑ et ☺</p>
<p><b>AXE STRATEGIQUE 4 : SATISFAIRE LA DIVERSITE DES PARCOURS RESIDENTIELS ET CONSERVER LA QUALITE DU CADRE DE VIE</b></p>				
	<p>Projet 4.1.1 Remettre à niveau le parc locatif communal et public Miélan :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réhabilitation du parc locatif communal</b></li> <li>- <b>Réhabilitation du parc HLM</b></li> </ul>			<p>Reporté ★</p>

<b>ACTION 4.1</b> <b>Améliorer le parc de logements existants, promouvoir une diversification du parc</b>	Projet 4.1.2 <i>Accompagner la production de logements neufs création d'un éco-quartier à Miélan</i>			Reporté
	Projet 4.1.3 <i>Développer un parc adapté au vieillissement et à la perte de mobilité</i> - <b>Mirande : Soutenir la création de logements adaptés dans la Bastide (dans le cadre de l'OPAH)</b> - <i>Miélan : Réhabilitation de la résidence autonomie La-grange</i> - <i>Montesquiou : réalisation d'une résidence autonomie.</i>			reporté Reporté Reporté
<b>ACTION 4.2</b> <b>Garantir, à l'échelle des bassins de vie, un équilibre d'accès aux services</b>	Projet 4.2.1 <i>Soutenir et développer l'accès au numérique</i> - <b>Création d'un hot spot Wifi sur les bourgscentres</b> - <i>Déploiement de la fibre sur les bourgs de Miélan, Montesquiou et Bassoues</i>			<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Projet 4.2.2 <i>Favoriser la vie associative et l'animation du territoire</i> Miélan : - <i>Aménagement de la bibliothèque,</i> - <i>Transformation et rénovation de la salle polyvalente</i> - <i>Rénovation et requalification de locaux associatifs</i> - <i>Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition</i>			Reporté Reporté Reporté Reporté
	Projet 4.2.3 <i>Réhabiliter, transformer des locaux en faveur de la petite enfance</i> Mirande : - <b>Transfert et agrandissement de la structure « lous Pit-chous »</b> Miélan : - <i>Création d'une crèche familiale,</i> - <b>Rénovation des écoles</b>			Reporté Reporté <input checked="" type="checkbox"/>
	Projet 4.2.4 <i>Pérenniser les services et équipements de proximité</i> Miélan : - <b>Soutenir l'installation d'un médecin</b> - <i>Mirande :</i> - <b>Transfert des locaux administratifs de la communauté de communes dans des locaux de la Région aucentre-ville</b> ZAE Montesquiou : - <b>Création du centre technique communal</b> sur la ZAE - <i>Transfert des ateliers municipaux,</i>			<input checked="" type="checkbox"/> Reporté Reporté annuler fait

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Transfert et construction de la caserne des pompiers</b></li> </ul>			
	<p>Projet 4.2.5 Mettre à niveau les équipements sportifs                  Mirande</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aménagement des équipements du Parc municipal des sports (Tennis, Rugby, Pala)</b></li> <li>- <b>Construction d'un bâtiment pour le DOJO</b></li> </ul>			<p><i>Reporté</i></p> <p><i>Reporté</i></p>

## **PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2025**

Pour la période 2022-2024 :

- Code signets à utiliser : ☹ phase « études » ; ☺ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

Les 6 objectifs du pacte vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Orange : Miélan

Bleu : Mirande

Vert : Montesquiou

Violet : Bassoues

Noir : Cocom

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération								Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>										
<b>Sous-orientation 1 : Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine</b>	<i>Projet 2 : Requalifier les espaces de centralité – place nationale de Montesquiou</i>						⊕		⊖	<b>2, 3, 4, 6</b>
	<i>Projet 4 : Requalifier les espaces de centralité – Place Jean Sénac</i>		⊖							<b>2, 3, 4, 6</b>
<b>Sous-orientation 2 : Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>	<i>Projet 8 : Rénovation de l'hôtel de ville de Miélan</i>						⊖	⊖		<b>6</b>
	<i>Projet 9 : Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église - Miélan</i>						⊖	⊖		<b>6</b>
	<i>Projet 10 : Valorisation des vestiges du Château de Montesquiou</i>						⊕			<b>6</b>
	<i>Projet 11 : Rénovation de l'église - Montesquiou</i>					⊕	⊕			<b>6</b>
	<i>Projet 12 : Travaux basilique (Bassoues)</i>								⊖	<b>6</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Engager les communes de la Communauté de communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>										
<b>Sous-orientation 2 : Préserver les ressources et engager le territoire dans un nouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>	<i>Projet 19 : Isolation thermique de l'hôtel de ville et école - Mirande</i>								⊖	<b>2,3</b>
	<i>Projet 20 : Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics – Parking, Salle Beaudran, gymnase - Mirande</i>						⊕	⊕	⊖	<b>1, 2, 3</b>
	<i>Projet 21 : Isolation thermique de l'école maternelle - Mirande</i>							⊖		<b>2, 4</b>

AXE STRATEGIQUE 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par										
tion										
Sous-orientation 1 : Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique	Projet 22 : Faciliter la reprise de l'auberge restaurant - Montesquiou				⊕		⊖			5
	Projet 23 : Extension de la zone d'activité – création d'un centre technique communal Montesquiou						⊕			5
	Projet 24 : développer les mobilités entre communes de la communauté de communes				⊕		⊕			4,6
Sous-orientation 2 : Soutenir les modèles économiques innovants	Projet 28 : Réalisation d'un éco parc et création d'un tiers lieux		⊕							5
	Projet 29 : Création d'un centre d'entreprise - Mirande				⊕		⊖	⊖		5,6
AXE STRATEGIQUE 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural										
Sous-orientation 1 : Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc	Projet 31 : Réhabilitation du parc locatif communal vacant - Miélan				⊖		⊖			6
	Projet 34: Réhabilitation de la résidence autonomie Lagrange						⊕		⊕	6
Sous-orientation 2 : Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population	Projet 35 : Création d'un espace de glisse urbaine				⊖					4,6
	Projet 36 : Transfert et agrandissement de la crèche de Mirande				⊖		⊖			4,6
	Projet 37 : Création d'un DOJO à Mirande						⊖		⊖	4,6
	Projet 38 : Réhabilitation du terrain de tennis de Montesquiou									4,6
	Projet 39 : Mise aux normes des équipements du Parc							⊖		4,6

	<i>municipal des sports (tennis, rugby, pala) - Mirande</i>									
	<i>Projet 44 : Transformation et rénovation de la salle polyvalente</i>								⊕	<b>6</b>
	<i>Projet 45 : Rénovation et requalification de locaux associatifs</i>						⊕		⊕	<b>6</b>
	<i>Projet 47 : Création d'une crèche familiale</i>				⊕		⊕			<b>4,6</b>
	<i>Projet 48 : soutenir l'installation d'un médecin à travers la création d'un Pôle pluridisciplinaire santé (Miélan)</i>			⊕		⊕		⊕		<b>4,6</b>
	<i>Projet 52 : Réaménagement des espaces sportifs (Miélan)</i>						⊕		⊕	<b>4,6</b>

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024



ID : 032-213202567-20240604-DCM240613CL001-DE